Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page3

La CÉNA
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA CENA

ANNÉE 2010

Photo des membres de la CENA :

En haut de gauche à droite : MM. Mouhamet Fall, Moumar Guèye, Mouhamadou Mbodj, Issa Sall, Elhadj Guissé.
En bas de gauche à droite : MM. Babacar Diallo, Mbaye Mbengue, Papa Sambaré Diop, Doudou Ndir, Mme Aminata Kébé Dramé, MM. Babacar Macodou Ndiaye et Amsata Sall.

Les membres de la CENA :

• <u>Président</u> : Doudou NDIR, Magistrat à la retraite, ancien Médiateur de la République
• <u>Vice-président</u> : Papa Sambaré DIOP, Notaire

<u>Membres</u> :
• Aminata Kébé DRAME, Institutrice à la retraite,
• Babacar DIALLO, Administrateur civil à la retraite,
• Mouhamet FALL, Universitaire,
• Moumar GUEYE, Ecrivain,
• Elhadj GUISSE, Avocat,
• Mbaye MBENGUE, ancien Diplomate,
• Mouhamadou MBODJ, Société civile,
• Babacar Macodou NDIAYE, Professeur,
• Amsata SALL, Administrateur civil à la retraite,
• Issa SALL, Journaliste.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page6

PLAN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2010

INTRODUCTION

1ÈRE PARTIE

VIE DE LA CENA

a) L'Assemblée Générale

b) Nouvelles nominations à la CENA

- Un nouveau Président nommé
- Un nouveau Membre nommé
- Un nouveau Secrétaire Général et un nouvel Adjoint au Secrétaire Général nommés

c) Sécurité des membres de la CENA

d) Protection sociale et prise en charge médicale des membres

e) La problématique du mandat des membres

f) Le siège

- Les locaux
- Le parc automobile

g) Fonctionnement des CEDA

- Activités particulières
- Mouvements parmi les membres

h) Formation

- Formation des membres
- Formation du personnel administratif

i) Les personnels

2ÈME PARTIE

LES ACTIVITÉS PREÉLECTORALES

a) Révision des listes électorales (2010)

b) Audit du fichier (2010)

c) Préparation de l'installation des DECENA

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page7

d) Réforme administrative et Impact dans l'organisation de la CENA

e) Rencontres avec des acteurs du processus électoral

- Ministère de l'Intérieur
- Partis politiques
- Autres institutions
- Remise du rapport 2009 au Président de la République

f) Participation à des missions d'observation électorale à l'étranger

3ÈME PARTIE

LA GESTION FINANCIÈRE

a) Cadre juridique de la gestion financière

b) Crédits alloués

c) Dépenses effectuées

4ÈME PARTIE

RECOMMANDATIONS

a) Actuelles

b) Anciennes

CONCLUSION

ANNEXES

ANNEXE I : Correspondances échangées

ANNEXE II : Décrets, Arrêtés et Décisions

ANNEXE III : Communiqués CENA

ANNEXE IV : Rapports et Allocutions

ANNEXE V : Fonctionnement de la CENA et des CEDA

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page8

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CENA (Commission Électorale Nationale Autonome)
CEDA (Commission Électorale Départementale Autonome)
CERA (Commission Électorale Régionale Autonome)
DECENA (Délégation Extérieure de la CENA à l'étranger)
DAF (Direction de l'Automatisation des Fichiers)
DGE (Direction Générale des Élections)
DOE (Direction des Opérations Électorales)
DFC (Direction de la Formation et de la Communication)
CNRA (Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel)
DC (Démocratie Citoyenne)
MSU (Mouvement pour le Socialisme et l'Unité)
RND (Rassemblement National Démocratique)
BSS (Bennoo Siggil Senegaal)
USAID (Agence Américaine pour le Développement International)
CCTN (Conseil Constitutionnel de Transition du Niger)

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page9

Les membres de la CENA en Assemblée Générale

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page10

INTRODUCTION

L'article L.20 du Code Électoral prescrit l'élaboration, par la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), d'un rapport général après chaque élection ou référendum et d'un rapport annuel d'activités qu'elle adresse au Président de la République.

Cette formalité aurait dû être accomplie dans les délais prescrits par la loi électorale, c'est-à-dire au plus tard ***« un mois après la fin de l'année écoulée »***.

Impliquée au premier chef dans l'audit du fichier électoral, la CENA s'est vu confier, parallèlement, le secrétariat et la présidence du Comité de pilotage de l'audit ainsi que la présidence de son Comité de veille et de suivi jusqu'à ce qu'intervienne la nomination d'un président consensuel.

C'est la mobilisation et la participation d'une bonne partie des membres et du personnel de la CENA dans ces différentes tâches qui expliquent le retard ci-dessus évoqué.

À l'alinéa 3 de l'article susvisé, le législateur dispose ***« La CENA publie le rapport général et le rapport annuel d'activités au plus tard dans les quinze (15) jours suivant leur transmission au Président de la République ».***

Le présent document rend compte de l'exécution des missions de l'institution au cours de l'année 2010 et décline certaines tâches à effectuer d'ici aux prochaines échéances électorales.

L'obligation de la CENA est de veiller à la bonne tenue des élections au Sénégal en fournissant des services de meilleure qualité et de plus grande efficacité. C'est ce qui explique sa volonté de toujours œuvrer en vue du renforcement du système démocratique sénégalais, notamment à travers une gestion et une supervision optimales des processus électoraux à tous les stades de leur déroulement.

Outre un descriptif assez exhaustif du travail effectué partout dans le pays par la CENA et ses démembrements, que sont les CEDA, ce rapport contient, comme ceux qui l'ont précédé, des recommandations dont la mise en œuvre devrait permettre d'améliorer le processus électoral au Sénégal.

Certaines autres recommandations, formulées après une observation minutieuse de la pratique sur le terrain, sont censées aider à parfaire notre système de vote et permettre d'arriver à une meilleure interprétation du Code Électoral afin que le Sénégal continue d'être cité comme modèle de démocratie.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page11

1ÈRE PARTIE

VIE DE LA CENA

a) L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale constitue l'organe délibérant de la CENA. Elle est souveraine et comprend douze (12) membres. Les réunions ordinaires de l'Assemblée Générale de la CENA se tiennent une fois par semaine, tous les jeudis.

Comme l'indique le Règlement Intérieur de la CENA, l'Assemblée peut également, lorsque les circonstances l'exigent, se réunir en session extraordinaire sur la convocation du Président ou de sept (7) au moins de ses membres.

b) Nouvelles nominations à la CENA

- **Un nouveau Président nommé**

Le début de l'année 2010 a été marqué à la CENA, notamment, par la prise de fonction de deux nouveaux membres avec un changement à la tête de l'institution. En effet, par décret n° 2009-1431 du 24 décembre 2009, M. Doudou NDIR, Magistrat à la retraite, est nommé Président de la Commission Électorale Nationale Autonome en remplacement de M. Mamadou Moustapha TOURÉ, Magistrat à la retraite, démissionnaire.

- **Un nouveau Membre nommé**

Aux termes du décret ci-dessus évoqué, M. Moumar GUÈYE, Ingénieur des Eaux et Forêts, Écrivain, est nommé membre de la CENA à la place de Mme Aminata SOW FALL, également démissionnaire.

Ces deux nouveaux membres ont prêté serment, le vendredi 12 février 2010, devant le Conseil Constitutionnel, au cours d'une cérémonie solennelle.

Par la suite, le Président de la CENA, M. Doudou NDIR, accompagné de M. Papa Sambaré DIOP, Vice-président, du nouveau membre, M. Moumar GUÈYE, et de l'Adjoint au Secrétaire Général, M. Didier BAMPASSY, a rendu une visite de courtoisie au Président de la République, puis au Premier Ministre.

Dès après sa prise de fonction, le nouveau Président de la CENA a entamé sa mission par la réaffirmation de sa volonté de poursuivre le travail mené jusque-là et avec le personnel trouvé sur place.

- **Un nouveau Secrétaire Général et un nouvel Adjoint au Secrétaire Général nommés**

Le Colonel Didier BAMPASSY, Adjoint au Secrétaire Général, est titularisé Secrétaire Général par décret n° 2010-534 du 29 avril 2010, conformément à l'article L.12 du Code Électoral qui détermine le mode de nomination et les attributions du Secrétaire Général de l'Institution.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page12

Il remplace à ce poste M. Amadou Ciré SALL, démissionnaire pour convenance personnelle.

Dans le même esprit, M. Ibrahima DIAGNE, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, précédemment Secrétaire Général de la CEDA de Dakar, est nommé Adjoint au Secrétaire Général par arrêté 2010/012/CENA/PDT–PB du 10 mai 2010.

c) Sécurité des membres de la CENA

Conscients d'évoluer dans le cadre d'un système dont le caractère délicat n'échappe à personne du fait des passions qu'il suscite, les membres de la CENA ont, à diverses reprises, exprimé le souhait d'assurer leur mission en toute sécurité.

L'article L.11 du Code Électoral dispose : ***« Sauf cas de flagrant délit, les membres de la CENA ne peuvent être poursuivis, recherchés, arrêtés, détenus ou jugés pour des opinions exprimées ou des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions ».***

Si cette disposition est d'une importance primordiale en ce qu'elle a trait à l'accomplissement de la mission des membres au plan moral, en revanche rien n'est expressément prévu concernant leur protection au plan physique. Seule l'entrée du siège de la CENA est placée sous la garde d'une unité de la Police Nationale.

> ***Recommandation n° 1***
>
> *Renforcer le dispositif de sécurité à la CENA à l'approche des élections.*

d) La protection sociale et la prise en charge médicale des membres

Véritable administration faisant travailler quatre cent soixante-deux (462) permanents (y compris les douze membres et le Secrétaire Général), la CENA ne saurait évoluer en marge de la législation en vigueur.

À ce personnel déjà consistant, il faut ajouter les quelque 25 000 contrôleurs et superviseurs recrutés à titre temporaire, notamment lors des périodes de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur, ainsi qu'à la veille et au lendemain de chaque scrutin.

L'institution applique alors la réglementation et s'ajuste naturellement aux dispositions de la législation du travail.

L'Assemblée Générale de la CENA, après en avoir délibéré pour avoir été maintes fois saisie par différentes franges d'agents de la structure, a revalorisé, au courant de l'année 2010, par le biais d'une indemnité documentaire, le taux des émoluments mensuels des membres des CEDA par note n° 0094 en date du 20 octobre 2010. La raison qui a fondé une telle décision est que ce taux, fixé à la création de l'institution en 2005, n'avait pas connu d'évolution.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page13

Recommandation n° 2

Relever les émoluments des membres des CEDA par la modification du décret n° 2006-957 du 26 septembre 2006.

La même justification aurait pu être avancée pour procéder à une révision en hausse des indemnités des douze membres de l'institution, mais les intéressés ont décidé de n'en rien faire, laissant à l'autorité qui les avait fixées le soin d'en décider.

Sur le plan de la prise en charge médicale, la CENA a conclu une convention avec l'Hôpital Principal de Dakar. Celui-ci est jusqu'ici la seule institution du genre à consentir des prestations aux agents de la CENA sur présentation d'une imputation budgétaire. Les contacts noués avec d'autres structures hospitalières n'ont pas encore abouti.

e) La problématique du mandat des membres

L'alinéa 2 de l'article L.4 du Code Électoral dispose : ***« Les membres de La CENA sont nommés pour un mandat de six (06) ans renouvelable par tiers tous les trois (03) ans. »***

L'article L.6 du même code prescrit : ***« Il ne peut être mis fin avant l'expiration de son mandat, aux fonctions d'un membre de la CENA que sur sa demande ou pour incapacité physique ou mentale, dûment constatée par un médecin désigné par le conseil de l'Ordre, après avis conforme de la CENA.***

«L'empêchement temporaire d'un membre est constaté par la CENA. Si cet empêchement se prolonge au-delà de cinq (05) réunions statuaires consécutives, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé dans les conditions prévues au premier alinéa.

«En cas d'empêchement définitif ou de démission d'un membre, il est pourvu à son remplacement par décret et par une personne appartenant à l'institution, l'association ou l'organisme dont il est issu.

«Le membre nommé pour remplacer un membre de la CENA, achève le mandat de celui-ci. »

Nommés **par décret n° 2005-517 du 1er juin 2005 et par décret n° 2005-624 du 14 juillet 2005** à l'avènement de la CENA, les membres ont prêté serment le 07 août 2005 ; leur mandat de six ans, arrive donc à expiration. Deux d'entre eux, nommés par décret n° 2009-1431 du 24 décembre 2009, achèvent le mandat de membres démissionnaires.

Par conséquent, il appartient à l'Autorité d'apprécier cette situation afin de prendre les mesures adéquates conformément à la loi.

Recommandation n° 3

Appliquer les dispositions du Code Électoral de manière à pourvoir au remplacement des membres de la CENA arrivés en fin de mandat ou au renouvellement de celui-ci. Une nouvelle rédaction des articles L 4 et L 6 du Code Electoral s'impose pour leur donner plus de clarté.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page14

f) Le Siège

• Les locaux

Le siège de la CENA est installé dans l'immeuble du Fonds de Garantie Automobile, situé au fond de la ruelle dite « Impasse Cosec » faisant angle avec l'avenue El Hadj Malick Sy. Le bâtiment est certes fonctionnel, mais il offre un espace insuffisant à la CENA, qui occupe une partie du rez-de-chaussée ainsi que l'intégralité des deuxième et troisième étages.

Dépositaire, notamment, des procès-verbaux établis dans tous les bureaux de vote après chaque scrutin, la CENA a besoin de place pour entreposer ces documents, qui sont fondamentaux dans la certification des élections. Il est, en effet, nécessaire d'assurer une bonne conservation de tous les documents, y compris les cachets et autres matériels qui peuvent être subtilisés par des individus malintentionnés et détournés de leur objectif initial. Le débat a toujours eu cours parmi les membres de l'Assemblée Générale sur la question d'un siège permanent de la CENA qui lui soit propre. Deux grandes tendances se dégagent généralement : pour les uns, l'action doit se traduire par l'affectation d'un immeuble fonctionnel, pour les autres par l'attribution d'un terrain sur lequel sera édifié le siège de la structure. En tout état de cause, ces deux raisons militent toutes en faveur de l'acquisition d'un siège fonctionnel.

Ensuite, les charges locatives restent très élevées, coûtant annuellement à la CENA la somme de sept millions cinq cent douze mille (7 512 000) francs pour le siège à Dakar et cinquante millions cinq cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-quatre (50 525 424) francs pour les quarante-cinq (45) CEDA.

Les CEDA, qui occupent aussi des immeubles loués par des personnes privées, devraient pouvoir bénéficier des mêmes dispositions que la structure mère. Possédant également des documents électoraux importants relatifs à leurs lieux d'implantation, ces structures peuvent aussi avoir vocation à servir de centres de recherche sur les phénomènes électoraux.

> ***Recommandation n° 4***
>
> *Attribuer à la CENA et aux CEDA un immeuble fonctionnel pour leur servir de siège ou, à défaut, leur affecter un terrain pour construire un bâtiment à cet effet.*

• Le parc automobile

Le parc automobile de la CENA est vétuste, à l'exception du véhicule de fonction du Président et des douze (12) pick-up acquis en 2009 pour les nouvelles CEDA créées à la suite du découpage administratif intervenu en 2008.

L'entretien et les nombreuses réparations de véhicules ayant atteint l'âge limite de la réforme ont lourdement pesé sur le budget de fonctionnement de l'institution au courant de l'année 2010. Il est donc nécessaire de procéder à un renouvellement du parc dont les dépenses d'entretien et de réparations risquent de grever le budget de fonctionnement de l'année 2011.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page15

En outre, le renouvellement de ce parc permettrait aux membres de la CENA et des CEDA d'engager avec plus de sérénité les préparatifs en vue des échéances électorales de 2012.

Recommandation n° 5

Procéder à la réforme et au renouvellement du parc automobile de la CENA dans la perspective des élections de 2012.

g) Fonctionnement des CEDA

L'article R.8 du Code Électoral stipule : ***« Au niveau de chaque Département et pour toutes les opérations électorales et référendaires, la CENA est représentée par une "Commission Électorale Départementale Autonome" (CEDA). Celle-ci comprend cinq (5) membres nommés par le Président de la CENA parmi les personnalités indépendantes du Département, de nationalité sénégalaise, connues pour leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur neutralité et leur impartialité après approbation de l'Assemblée Générale. »***

Au cours de l'année écoulée, ces quarante-cinq démembrements de la CENA qui se déploient sur le terrain ont, comme de coutume, accompli leur mission avec dévouement et compétence sous l'autorité de leurs superviseurs respectifs et selon les modalités définies par l'Assemblée Générale. Il faut savoir, en effet, qu'en dehors du Président, chacun des onze autres membres de la CENA est superviseur d'une Région et, en conséquence, des CEDA qui y évoluent. Cependant, depuis la réforme administrative et territoriale de 2008 ayant abouti à la création de nouvelles Régions, le Sénégal en compte trois de plus.

Nous avons indiqué dans notre dernier rapport qu'au moment de la création de la CENA, en 2005, le Sénégal comptait onze Régions administratives et que la fixation à douze (12) du nombre des membres de l'institution avait été perçue comme une incitation à confier à chacun d'eux, hormis le Président, la supervision d'une de ces entités. Or depuis la réforme susmentionnée, le pays a été subdivisé en quatorze Régions alors que le nombre de membres de l'institution est resté inchangé.

En attendant que la solution appropriée soit apportée par les autorités, la CENA a procédé à une réorganisation à l'interne en confiant à certains membres la supervision simultanée de deux Régions. Il s'agit là d'une application de l'article R.6, alinéa 3 du Code Électoral, qui dispose que pour le suivi des activités des démembrements, chaque Région est placée sous l'autorité d'un membre de la CENA.

Recommandation n° 6

Nommer trois (3) membres supplémentaires à la CENA, notamment pour la supervision des nouvelles Régions issues de la dernière réforme administrative et territoriale par la modification de l'article L 4 alinéa 1 du Code Électoral.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page16

- **Activités particulières**

L'année 2010 n'était certes pas une année électorale, mais les activités habituelles ont eu cours, notamment la révision ordinaire des listes électorales et la distribution des cartes d'électeur.

Les CEDA ont recruté et formé un nombre total de cinq cent vingt-six (526) contrôleurs, qui ont siégé sans désemparer, du 1er février au 10 juillet 2010, dans les différentes commissions administratives de révision des listes électorales, ainsi que dans les commissions de retrait des cartes d'électeur.

Ces démembrements de la CENA ont aussi pris part à toutes les réunions et rencontres organisées par les autorités administratives autour du processus électoral, comme ils ont rencontré des représentants de partis politiques ou d'associations de la société civile.

- **Mouvements parmi les membres**

Les membres des CEDA étant recrutés parmi les personnalités indépendantes de chaque Département concerné, on retrouve parmi eux des agents de l'Administration ou d'une entreprise publique ou privée. Or, comme il arrive que ces entités procèdent périodiquement à des mouvements parmi leur personnel pour des raisons de fonctionnement normal, certains agents ont été affectés. Il y a également eu des décès parmi les membres des CEDA.

A chaque fois, il a été procédé au remplacement de la personne concernée, ce, après les vérifications et enquêtes de moralité d'usage confiées à la Gendarmerie Nationale.

h) Formation

- **Formation des membres**

L'essentiel du travail de la CENA reposant sur une stricte observance de la loi électorale, les membres de l'institution ont toujours eu à cœur d'avoir la même compréhension des dispositions légales tout en se tenant au courant des différentes évolutions dans ce domaine. La CENA est destinataire de tous les textes (décrets, arrêtés) pris en relation avec le processus des élections au Sénégal.

L'autre souci principal des membres de la CENA est d'avoir la même interprétation des textes que les agents des différents démembrements, mais aussi les contrôleurs, qui représentent la structure à la base.

C'est dans cet esprit que s'est tenu, le jeudi 4 mars 2010, dans les locaux de l'Ecole Nationale de Formation en Économie Familiale et Sociale (ENFEFS), un séminaire interne sur la révision annuelle des listes électorales, la première rencontre du genre à laquelle prenaient part les deux nouveaux venus qu'étaient MM. Doudou NDIR, Président, et Moumar GUÈYE, Membre.

Dans le cadre de cette rencontre qui réunissait la CENA et l'ensemble de ses structures départementales, les participants se sont livrés à un stimulant exercice à la fois d'imprégnation, de mise à niveau et de revue générale de l'état d'avancement du processus électoral dans leurs différentes zones d'intervention.

D'un point de vue pratique, l'organisation de la journée était articulée autour de sessions plénières et de travaux en ateliers.

Lors de la première plénière, qui a duré de 9h45 à 11h00, trois communications successives portant sur le rôle de la CENA dans le processus de révision annuelle des listes électorales, le problème de la résidence en matière d'inscription sur les listes électorales et le contentieux de la révision ont été présentées respectivement par l'ancien gouverneur Amsata SALL, membre de la CENA, Me Papa Sambaré DIOP, Vice-président de la CENA, et Me El Hadj GUISSÉ, membre de la CENA.

Les présentateurs ont tour à tour soulevé les problèmes rencontrés, ou susceptibles de l'être, au cours de cette première étape du processus électoral. (Voir détails du rapport en ***Annexes***).

À la fin de ces trois communications, les travaux se sont poursuivis en atelier autour de trois thèmes qui se rapportent respectivement au processus de la révision annuelle (atelier 1), aux difficultés de démarrage de la révision (atelier 2) et enfin au contentieux de la révision (atelier 3).

Au cours des débats, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées, se rapportant aux moyens de fonctionnement des commissions de révision, à la diligence et au bon fonctionnement de l'Administration et enfin à l'allongement des délais de recours devant les juridictions.

À ces préoccupations un certain nombre de réponses ont été apportées parfois sous forme de propositions, comme par exemple la professionnalisation de la fonction de contrôleur et l'augmentation des moyens de fonctionnement.

En conclusion, au regard des enjeux qui justifient cette rencontre et qui se rapportent à la proximité d'une grande échéance électorale, à la surenchère politique qui émaille souvent le jeu des acteurs et enfin à la confiance dont la CENA continue à bénéficier, les participants ont jugé utile de recommander, notamment, la révision du Code Électoral et la multiplication des rencontres afin de susciter l'émergence de mécanismes d'harmonisation des décisions et des positions des différentes instances de gestion du processus électoral.

- **Formation du personnel administratif**

Dans le souci toujours affirmé de gérer le budget qui lui est alloué en respectant les règles de la comptabilité publique, la CENA a tenu à ce que son personnel administratif soit aussi au diapason de toutes les dispositions en la matière.

Dans cet esprit, un programme de formation destiné aux différentes CEDA a été conçu et élaboré par le Comptable et le Gestionnaire de la CENA en collaboration avec le Secrétaire Général. Ce programme n'a pas pu être exécuté au courant de l'année 2010 comme initialement prévu, pour des raisons de calendrier. Toutefois, Il devrait être déroulé pour compter du mois de juin 2011.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page18

i) Les personnels

Outre les douze (12) membres, la CENA emploie 445 agents permanents dont 40 au siège et 405 au niveau CEDA.

Le personnel à Dakar est constitué d'administratifs (comptable, gestionnaire, secrétaires-assistants, chauffeurs, agents de service, techniciennes de surface) et de spécialistes (informaticiens, expert en communication, archiviste-documentaliste). Quant aux CEDA, elles disposent chacune d'une secrétaire-assistante, d'un chauffeur, d'un gardien et d'une technicienne de surface.

Tous ces agents sont rémunérés mensuellement sur la base de la Convention collective du commerce. Le mode de règlement se fait par virement bancaire depuis la fin du mois de novembre 2010 en application de la mesure de bancarisation des traitements salariaux prise par les pouvoirs publics.

À rappeler que la CENA s'est attaché, conformément aux dispositions de l'article L.19 du Code électoral, les services d'un Comptable public nommé par le Ministre chargé des Finances.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page19

2ÈME PARTIE

LES ACTIVITÉS PRÉÉLECTORALES

a) Révision des listes électorales

Comme déjà indiqué, l'année 2010 n'était pas une année électorale à l'instar de celle qui l'a précédée et qui a vu se dérouler les élections régionales, municipales et rurales du 22 mars 2009.

La révision ordinaire des listes électorales, qui a constitué le fait majeur concernant le processus menant aux prochaines échéances, s'est déroulée du 1er février au 10 juillet 2010. Les différentes CEDA et leurs membres s'y sont pleinement impliqués et ont fait ici et là de nombreuses et pertinentes observations, qui ont été régulièrement et automatiquement répercutées à la Direction Générale des Élections (MINT).

Par ailleurs, la CENA dont l'une des attributions consiste à ***« contribuer à l'éducation civique des citoyens en matière d'expression du suffrage »***, a rendu public, le 26 janvier 2010, un communiqué pour rappeler les dispositions des articles L.22, L.23 et L.24 du Code Électoral régissant le corps électoral. (Voir le texte du communiqué en ***Annexes***).

Au final, la révision ordinaire des listes électorales pour l'année 2010 a abouti à :

- 18 981 inscriptions nouvelles ;
- 28 358 modifications ;
- 15 789 changements d'adresse ;
- 327 radiations ;
- 5 257 duplicata ;
- 374 changements de statut.

S'agissant de la distribution des cartes d'électeur et des cartes d'identité nationale numérisées pour l'année, elle offrait le tableau suivant à la clôture des révisions en 2010 :

Cartes d'identité			**Cartes d'électeur**		
Reçues	Distribuées	Restantes	Reçues	Distribuées	Restantes
64 767	4 185	60 582	294 736	20 744	273 992

Si ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants pour une année non électorale, il y a lieu cependant de déplorer un certain nombre de dysfonctionnements qui ont freiné l'ardeur des électeurs. Il s'agit notamment de :

- ❖ L'arrêt de la production des cartes nationales d'identité durant toute la période de la révision ordinaire ;
- ❖ La mise en place tardive des documents ;
- ❖ L'absentéisme de certains présidents de commission ;

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page20

- ❖ L'absence de la mobilité des commissions ;
- ❖ Le coût des actes d'état civil et du certificat de résidence jugé trop élevé en milieu rural.

b) Audit du fichier électoral

Les travaux de la mission d'audit du fichier électoral au Sénégal se sont déroulés entre les mois d'octobre et décembre 2010. La mission a été financée par l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne sur la base des termes de référence proposés lors d'une mission exploratoire conduite en mai 2010.

C'est le 3 avril 2009 que, dans son message à la Nation, le Président de la République du Sénégal confirmait sa décision de faire procéder à un audit indépendant du fichier électoral. Cette volonté s'est ensuite concrétisée par une demande de requête d'appui technique en vue de la consolidation du fichier électoral, demande transmise le 19 juin 2009 par le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, au Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal.

La Mission d'audit, constituée d'un chef de mission, d'un facilitateur et de quatre experts, a mené ses activités à partir de la revue des textes et procédures en vigueur, d'examens de fichiers et d'outils, plus précisément :

(i) la revue du cadre légal et règlementaire ;

(ii) la revue de la chaîne d'inscription des électeurs ;

(iii) les examens de fichiers ;

(iv) l'examen de l'adéquation technologique.

L'équipe s'en est tenue aux liens avec les parties auditées tels que définis par les lettres d'engagement de l'audit. Les membres de la mission d'audit ont pu mener leurs travaux en toute indépendance durant toute leur mission. Le Comité de pilotage présidé par la CENA et le Comité technique présidé par le Chef de la mission d'audit ont constitué la trame des échanges entre les membres de la mission et les parties prenantes au processus électoral. Le rapport établi par la mission d'audit du fichier électoral souligne que les échanges réguliers avec les représentants de la Société Civile et les représentants des coalitions des partis politiques ont offert une visée participative à l'audit. C'est ainsi que, sous la présidence de la CENA, les présentations et discussions des travaux finaux de restitution de la mission en comité technique et la validation des recommandations de la mission ont été organisées en mi-janvier 2011. Le 27 janvier 2011, les conclusions et les recommandations de la mission ont été présentées au Président de la République par le Chef de Mission, accompagné des représentants des partenaires techniques et financiers.

Après avoir établi des constats et dressé la liste des points forts et des points faibles ou des points à améliorer dans le processus d'inscription des électeurs, les conclusions les plus remarquables de la mission se déclinent ainsi :

- Le Code Électoral prend en compte les exigences du suffrage universel en répondant aux principes d'efficacité, de transparence et d'impartialité du processus d'inscription des électeurs ainsi qu'au principe d'égalité des suffrages.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page21

- Les procédures mises en œuvre dans les différentes phases de la chaîne d'inscription des électeurs garantissent un processus égalitaire pour tous les citoyens.

L'examen du fichier électoral a permis d'obtenir des résultats crédibles quant à la qualité intrinsèque du contenu de la base de données elle-même, l'enquête de terrain a mis en évidence certaines constatations telles que :

- 2,3% des inscrits (soit 115 000 individus) sont aujourd'hui décédés,
- 97,8% des inscrits ont pu être formellement identifiés comme résidant ou ayant résidé dans le quartier ou le village,
- 75% de la population majeure sénégalaise est inscrite sur les listes électorales, mais seulement 12% des 18-22 ans, signifiant que près de 1,13 million d'individus de cette classe d'âge, ne sont pas inscrits sur les listes électorales en décembre 2010,
- un ratio de 50/50 entre hommes et femmes inscrits sur les listes électorales alors que ce ratio est de 48/52 au sein de la population,
- 1% de la population résidant au Sénégal est étrangère selon le recensement général de la population de 2002, alors qu'aucun cas de dénonciation d'étrangers sur les listes électorales par les autorités locales n'a été enregistré lors de l'enquête, et que les nomades identifiés ont bien été reconnus comme Sénégalais.

Un Comité de veille et de suivi des recommandations de la Mission d'audit du fichier électoral a été créé par **décret n° 2010-1776 du 30 décembre 2010.** Pour éviter tout empiétement sur les attributions de la CENA, l'article L 2 dudit décret stipule : ***«Sous réserve des compétences dévolues à la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), le Comité est chargé de veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations de la Mission d'audit, validées par le Comité de pilotage».***

Le Comité de veille et de suivi des recommandations de la mission d'audit a été mis en place le 11 janvier 2011 sous la coordination du Président de la CENA, qui a continué à le diriger jusqu'à ce qu'un accord fût trouvé avec la désignation du Président de ce comité, une personnalité issue de la Société Civile.

À noter que la cellule informatique de la CENA s'est mise à l'entière disposition des experts de la Mission d'audit du fichier électoral. En plus de l'ouverture de son système aux experts et la présentation des diverses ressources et fruits de ses analyses, la cellule a aidé à rassembler tous les documents administratifs permettant d'avoir une vue globale des méthodes de travail de la CENA, notamment l'interactivité du siège avec les CEDA et DECENA.

c) Préparation de l'installation des DECENA

Au lendemain du scrutin présidentiel de février 2007, il avait été mis fin, comme le prescrit le Code électoral, au fonctionnement des Délégations Extérieures de la CENA (DECENA) mises en place au niveau des ambassades et consulats du Sénégal dans les pays où votent des ressortissants sénégalais.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page22

En perspective des élections de 2012, l'Assemblée Générale de la CENA a anticipé en demandant à tous les membres, qui supervisent chacun en ce qui le concerne un certain nombre de DECENA, de prendre les mesures nécessaires à une réactivation prochaine de ces structures. Les contacts, noués au courant de l'année 2010, ont ainsi permis de reprendre l'attache d'anciens membres de DECENA, mais aussi de faire appel à des postulants.

Cette attitude prospective se justifie par le fait que même si le scrutin n'a lieu qu'en 2012, l'année préélectorale que constitue 2011 devait être préparée en ce sens qu'elle est une période charnière où la CENA doit marquer sa présence dès le démarrage de la révision exceptionnelle des listes électorales.

Voilà ce qui explique qu'en attendant la prise du décret fixant la liste des pays concernés par le vote des Sénégalais de l'extérieur, l'institution a très tôt élaboré un calendrier pour la mise en route, dès le début de l'année 2011, des membres devant aller installer les DECENA.

d) Réforme administrative et impact sur le processus électoral

Par décret n° 2010-1546 du 29 novembre 2010, il a été créé la communauté rurale de Djinany, dans le Département de Boukiling, dans la Région de Sédhiou.

Il faut rappeler que, lors des élections locales, municipales et rurales du 22 mars 2009, les populations de Djinany se sont fortement abstenues du fait du sort qu'il leur était réservé lors du précédent découpage ; ainsi leur bureau de vote, avec trois cent vingt six (326) inscrits, n'a enregistré que quatre (04) votants.

Pour la révision exceptionnelle 2010-2011, une commission administrative a été créée pour siéger dans ladite Communauté Rurale par arrêté n° 002/ABOG du 1er février 2011 du Sous-préfet de Bogal. Elle n'a pas pu, jusqu'à présent, fonctionner faute de documents électoraux.

Le rapport de présentation du décret n° 2010-1546 du 29 novembre 2010 notait qu'avec la réforme intervenue en 2008, certaines localités se sont retrouvées très éloignées du chef-lieu de leurs collectivités de rattachement. Ce ne sont pas les seules conséquences ; en effet, le découpage administratif impacte fortement sur la chose électorale, notamment sur les procédures, les actes, les opérations et documents.

C'est ainsi qu'on a dû noter que :

- des électeurs se retrouvent très éloignés de leur lieu de vote ;
- des mentions sur les cartes d'électeur changent ;
- de nouvelles impressions de cartes d'électeur, dont la base juridique doit être précisée, éditée ou retrouvée, ont été faites ;
- des électeurs sont obligés de retourner dans les commissions administratives de distribution des cartes d'électeur pour rendre leur ancienne carte d'électeur et récupérer la nouvelle carte issue du découpage administratif ;

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page23

- la situation juridique des cartes d'électeur récupérées, en échange des cartes issues du découpage administratif, n'est pas précisée.

En outre, la distribution des nouvelles cartes issues du découpage administratif est très faible. Les électeurs concernés, qui gardent encore par-devers eux l'ancienne carte d'électeur, ne devraient pas pouvoir remplir leur devoir de vote.

Par ailleurs, une question se pose : les électeurs frappés par le découpage administratif de 2010 doivent-ils se rendre dans les commissions de révision pour changer d'adresse ou doivent-ils attendre l'impression automatique de nouvelles cartes d'électeur ?

Recommandation n° 7

Compte tenu de toutes les conséquences et questions notées il est impératif de :

- *faire une concertation pour évaluer sur le plan électoral toutes les conséquences induites par le découpage administratif et les mesures qui ont été prises ;*
- *justifier juridiquement tous les actes, procédures et documents pris dans le cadre électoral pour tenir compte des découpages administratifs ;*
- *faire les réformes administratives au moins six mois avant le début de toute révision.*

e) Rencontres avec des acteurs du processus électoral

Conformément aux dispositions de l'article L.15 du Code Électoral, la CENA est tenue informée du calendrier d'exécution des différentes tâches du processus électoral. En outre, elle assiste aux rencontres entre les partis politiques et l'Administration et reçoit ampliation des correspondances entre l'Administration et les partis politiques. De même, la CENA reçoit copie de tous les comptes rendus et de tous les procès-verbaux des réunions tenues par l'Administration dans le cadre de l'organisation des élections.

L'article L.18 du Code Electoral prescrit que des rencontres peuvent avoir lieu entre la CENA et les partis politiques légalement constitués, à l'initiative de la première ou à la demande des derniers.

• Le Ministère de l'Intérieur

Au cours de l'année 2010, la CENA aura tenu avec le Ministère de l'Intérieur un total de six (6) réunions et séances de travail aussi bien entre experts des deux entités qu'entre délégations de haut niveau conduites par les responsables des deux institutions.

Ces rencontres, tenues alternativement dans les locaux du Ministère de l'Intérieur et au siège de la CENA, avaient commencé sous le magistère du Ministre d'Etat Bécaye DIOP et se sont poursuivies sous celui du Ministre d'État Ousmane NGOM. Elles s'inscrivent dans le cadre des concertations régulières instaurées par les deux institutions pour examiner les différents problèmes rencontrés dans la gestion du processus électoral en vue de leur trouver des solutions.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page24

Pour la CENA, il s'est toujours agi, lors de ces séances de travail de poser au maître d'œuvre du processus électoral l'ensemble des problèmes constatés sur le terrain et susceptibles de constituer une entrave au bon déroulement dudit processus. Après discussions et échanges autour des questions soulevées, des solutions sont toujours trouvées. (Voir en ***Annexes*** les comptes rendus des différentes rencontres).

- **Les partis politiques**

  - **Démocratie Citoyenne (DC)**

La CENA a reçu, le lundi 14 juin 2010, la visite d'une délégation du parti Démocratie Citoyenne (DC) conduite par le Premier Secrétaire national de cette formation, M. Samir Abourizk. La visite, effectuée à la demande de la direction de Démocratie Citoyenne, s'est traduite par une séance de travail entre la délégation visiteuse et une délégation de la structure hôte conduite par le président de la CENA.

Après le mot de bienvenue du président de la CENA, M. Abourizk a indiqué que cette rencontre était la deuxième du genre entre son parti et la CENA. Il s'agit, en perspective de la célébration, au courant du mois de juillet 2010, du dixième anniversaire de la fondation de DC, de rencontrer les différentes structures intervenant dans les élections, la CENA au premier chef, pour les informer sur le programme et les objectifs de ce parti. Cette rencontre fut très positive.

  - **Bennoo Siggil Senegaal (BSS)**

La CENA a tenu, le lundi 29 novembre 2010 de 11h05 à 13h30 à son siège, une réunion avec une délégation de la coalition Bennoo Siggil Senegaal (BSS). Organisée à la demande des formations regroupées au sein de cette structure, la rencontre s'inscrivait dans le cadre des consultations régulières entre la CENA et les partis politiques tel que prévu par l'article L.18 du Code Électoral. La délégation de la CENA était conduite par M. Doudou NDIR, Président de cette institution, tandis que celle de BSS, forte de neuf membres, était dirigée par MM. Massène NIANG et Dialo DIOP, respectivement coordonnateur national du Mouvement pour le Socialisme et l'Unité (MSU) et secrétaire général du Rassemblement National Démocratique (RND).

Un débat riche, empreint de franchise et de respect mutuel, s'est instauré entre les deux parties, débat au cours duquel la délégation de la CENA a apporté des éclairages qui ont permis de mieux appréhender la mission de cette structure, qui est de faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence, la sincérité des scrutins en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits.

Les uns et les autres ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer à l'éradication du climat de suspicion qui entoure le processus électoral afin d'aboutir, à terme, à des élections sincères et démocratiques, parce que libres et transparentes.

- **Les autres institutions**

Outre les partis politiques, la CENA rencontre régulièrement des représentants d'autres institutions, nationales ou étrangères.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page25

- **Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)**

Le Président de la CENA, M. Doudou NDIR, a effectué le jeudi 20 mai 2010 une visite de courtoisie et de prise de contact auprès du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA). M. NDIR, qui était à la tête d'une délégation de la CENA, a été accueilli à son arrivée au siège du CNRA par la Présidente de cette institution, Mme Nancy NDIAYE NGOM, entourée de ses principaux collaborateurs.

Au cours de la rencontre, les deux responsables ont notamment relevé les nombreuses similitudes entre le CNRA et la CENA comme l'équilibre, l'équidistance et l'impartialité entre les acteurs du jeu politique qui caractérisent leurs missions, de même que la nomination de leurs membres pour la même durée et la diversité de leurs origines.

Ils se sont ensuite accordés sur l'institution d'un calendrier de rencontres entre ces deux partenaires privilégiés qui ont intérêt à entretenir une coopération fructueuse, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales qui s'annoncent sensibles.

- **Délégation de l'Union Européenne**

Le Président de la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) a accordé, le 25 janvier 2010, à 11 heures, une audience à M. Gilles HERVIO, Chef de la Délégation de l'Union Européenne, venu effectuer une visite de courtoisie. L'ambassadeur européen était accompagné de trois collaborateurs, tandis que le Président de la CENA avait à ses côtés le Secrétaire Général et le responsable de la Communication.

À cette occasion, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne a parlé principalement du désir d'accompagner le Sénégal, comme l'a demandé le Président de la République, dans l'examen du fichier électoral à travers, en premier lieu, une mission exploratoire en présence de toutes les parties prenantes du processus électoral, sans affaiblir la CENA. Une ligne de crédit de cinq millions d'euros a été programmée dans ce cadre.

- **Partenaires techniques et financiers internationaux**

La CENA a tenu, le mercredi 7 avril 2010, à partir de 10h à son siège, une séance de travail avec une délégation de partenaires techniques et financiers internationaux conduite par Mme Nicole TRESH de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et comprenant, notamment, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne, M. Gilles HERVIO.

La rencontre s'est ouverte sur une allocution introductive du Président de la CENA, qui a surtout retracé, dans ses grandes lignes, le rôle et les missions de son institution dans le système électoral sénégalais. En réponse, Mme TRESH et M. HERVIO ont tour à tour explicité le sens que leurs structures respectives donnent à cette démarche initiée par l'USAID et qui s'inscrit dans le cadre de la volonté affichée par tous les organes représentés d'appuyer le processus électoral au Sénégal si le besoin s'en faisait sentir. M. HERVIO a, en particulier, mis l'accent sur l'engagement de l'UE à s'impliquer dans l'audit du fichier électoral.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page26

Mme Marcia S. BERNICAT, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, s'est ensuite impliquée personnellement dans l'action en prenant part à diverses rencontres entre la CENA et les partenaires techniques et financiers internationaux. Elle a, à chaque fois, réaffirmé la volonté du gouvernement américain d'accompagner tout programme visant à renforcer la démocratie et les droits humains.

- **Agence Américaine pour le Développement International (USAID)**

La CENA a tenu, le jeudi 5 août 2010 à son siège, une séance de travail avec une délégation de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), composée de Mme Nicole TRESH, Directrice adjointe de l'USAID, et M. Massamba DIENG, Chef de mission adjoint, chargé du programme Gouvernance et Paix.

La réunion a été ouverte à 11h par le Président de la CENA, entouré de quelques membres de l'institution et de ses principaux collaborateurs. Puis Mme Nicole TRESH, après avoir insisté sur l'importance d'un organe tel que la CENA dans le système démocratique, a réaffirmé la volonté de l'USAID de collaborer encore davantage avec cette institution.

A cet égard, elle a fait état de la mise en œuvre prochaine, par l'USAID, d'un programme Gouvernance et Paix au Sénégal (USAID/PGP-Sénégal) visant à améliorer la démocratie, la bonne gouvernance et la réconciliation nationale. Il s'agira, pour l'agence américaine, de soutenir une série d'interventions en partenariat avec le gouvernement du Sénégal et la société civile sénégalaise.

- **Conseil Constitutionnel de Transition du Niger (CCTN)**

La CENA a reçu, le jeudi 12 août 2010 à son siège, une mission du Conseil Constitutionnel de Transition du Niger (CCTN) venue s'enquérir de l'expérience du Sénégal en matière de contrôle et de supervision des élections. La délégation nigérienne, accompagnée par M. Siricondy DIALLO, membre du Conseil Constitutionnel du Sénégal, était composée de MM. Hassimou OUMAROU, membre du CCTN, Narey OUMAROU, membre du CCTN, et Moussa ISSAKA, Greffier en chef du CCTN.

Après les présentations et le mot de bienvenue du Président de la CENA, les visiteurs ont eu droit à un exposé sur les rôles et missions de la CENA. Visiblement intéressés par les informations ainsi livrées, les membres de la délégation visiteuse ont longuement échangé avec ceux de la CENA. Ils n'ont pas manqué, à leur tour, de donner des détails sur le fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) nigérienne qui, à la différence de la CENA, est chargée de l'organisation matérielle des élections au Niger.

- **Partenaires techniques et financiers internationaux**

La CENA a tenu, le mardi 24 août 2010, à partir de 12h à son siège, une séance de travail avec une délégation de partenaires techniques et financiers internationaux représentés par l'Union Européenne (UE), l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et la République Fédérale d'Allemagne. La rencontre s'est ouverte sur une allocution du Président de la CENA, qui a remercié les entités représentées pour le soutien précieux qu'elles apportent au processus électoral au Sénégal en général et, en particulier, pour la considération qu'elles portent à l'institution qu'est la CENA.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page27

Le Chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne au Sénégal, M. Hans OVER, à qui le Président de la CENA a exprimé ses remerciements pour l'implication de son pays dans le processus, a expliqué qu'un expert juridique a été recruté et que l'action à mener par le gouvernement allemand sera fondée sur les termes de référence élaborés par cet expert.

- Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne

Une délégation de la CENA conduite par le Président de l'institution, M. Doudou NDIR, a reçu, le lundi 4 octobre 2010 à partir de 11h, l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Sénégal, M. Christian CLAGES, accompagné du Premier secrétaire de l'ambassade, M. Alexander Daniel BENDT. Dans son allocution de bienvenue, M. NDIR a remercié le diplomate allemand pour l'implication de son pays dans le soutien que l'Union Européenne et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) ont décidé d'apporter au Sénégal dans l'organisation des prochaines échéances électorales.

À son tour, M. CLAGES a exprimé son intérêt personnel pour le processus des élections en général, et celui du Sénégal en particulier. Il a ensuite justifié la décision de l'Allemagne de s'impliquer dans ce processus à la suite de l'appel lancé par le Président de la République.

- Mission exploratoire UE/USAID sur le processus électoral

La mission exploratoire d'experts engagés par l'Union Européenne et l'USAID pour aider à la préparation du scrutin de 2012 au Sénégal, entamée le 10 mai, a pris fin le jeudi 27 mai 2010 par un atelier de restitution avec la participation de représentants de l'ensemble des acteurs du processus électoral. Outre le Ministère de l'Intérieur et la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), la rencontre s'est déroulée en présence de représentants des organisations de la société civile et des partis politiques, dont la coalition Alliance Sopi pour Toujours (majorité présidentielle), la coalition Bennoo Siggil Senegaal (opposition) et les Non Alignés.

L'objectif général de cette mission était d'examiner les possibilités de répondre à la demande d'audit du fichier électoral exprimée par les autorités du Sénégal. Plus spécifiquement, il s'agissait dans cette première phase :

- d'établir un état des lieux contradictoire du processus électoral dans son ensemble incluant le fichier électoral, à travers le recueil des griefs, insuffisances ou doléances exprimés à l'égard de ce processus ;
- de proposer une démarche en vue de l'amélioration du processus électoral en général, et du fichier en particulier ;
- de vérifier s'il était possible de recueillir un consensus autour de cette démarche intégrant la définition des termes de référence de l'audit du fichier électoral.

Les travaux de préparation de l'atelier, conduits par les experts Clément Aganahi, Dunia Ramazani (UE) et Aliou Sall (USAID), se sont déroulés sur neuf jours (du 10 au 19 mai 2010). Ils ont consisté en un dépouillement documentaire et en rencontres et enquêtes sur le terrain avec les structures impliquées par le processus électoral : services techniques des Ministères (diverses directions du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Collectivités locales, notamment la Direction de l'état civil), CENA, partis et coalitions de partis politiques, organisations de la société civile, etc.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page28

- **Remise du Rapport d'activités 2009 au Président de la République**

Par lettre en date du 9 août 2010, la CENA a fait parvenir au Président de la République, comme le prescrit la loi électorale, son Rapport annuel d'activités pour l'année 2009. Dans la même missive, la CENA demandait une audience au cours de laquelle le document serait remis solennellement au chef de l'État.

L'article L.20 du Code Électoral dispose que la CENA ***« fait un rapport après chaque élection ou référendum » et « établit un rapport annuel d'activités » qu'elle publie « dans les quinze jours suivant leur transmission au Président de la République ».***

La date du mercredi 8 septembre 2010 a été retenue pour la remise officielle du rapport. À l'issue de la rencontre, la Président de la République a reçu en audience le Président de la CENA pour échanger sur des questions relatives à l'institution.

Recommandation n° 8

Prévoir dans le calendrier républicain la tenue d'une cérémonie de remise solennelle des rapports de la CENA au Président de la République.

f) Participation à des missions d'observation électorale à l'étranger

La CENA reçoit régulièrement des invitations à désigner parmi ses membres des experts pour faire partie de missions d'observation électorale déployées dans certains pays.

C'est ainsi que deux membres de la CENA ont supervisé, pour le compte de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'élection présidentielle tenue le 28 février 2010 au Togo.

Une autre délégation, conduite par un membre de la CENA, et comprenant deux (02) Présidents de CEDA, a représenté l'institution dans la mission déployée par la CEDEAO lors du premier tour de l'élection présidentielle organisée en Guinée, en juin 2010.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page29

3ÈME PARTIE

LA GESTION FINANCIÈRE

a) Cadre juridique de la gestion financière

L'alinéa 2 de l'article L.1 du Code Électoral stipule : ***« La CENA est une structure permanente, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. »***

Pour sa part, l'article L.19 dispose :

« La CENA élabore son budget en rapport avec les services techniques compétents de l'Etat et l'exécute conformément aux règles de la comptabilité publique.

« Les crédits nécessaires au fonctionnement et à l'accomplissement des missions de la CENA et de ses démembrements, font l'objet d'une inscription autonome dans le budget général. Ils sont autorisés dans le cadre de la loi de finances.

« Les crédits correspondants sont à la disposition de la CENA dès le début de l'année financière.

« La CENA est dotée d'un ordonnateur de crédit en la personne de son Président et d'un Comptable public nommé par le Ministre chargé des Finances. »

Durant l'année 2010, la CENA a fonctionné exclusivement avec les fonds du budget alloués par le Ministre chargé des Finances.

Les virements n'ont pas posé de difficultés ; toutefois la structure a connu, pendant un moment, des difficultés du fait de l'épuisement des crédits.

Par décret **n° 2010-1201 du 13/09/2010**, une rallonge de **450 000 000** de francs a été accordée à la CENA, ce qui lui a permis de terminer l'année sans difficultés majeures.

b) Crédits alloués

Le budget de la CENA pour l'année 2010, initialement évalué à **2 431 170 081** de francs, a été réajusté à **1 700 000 000** francs après arbitrage ; ce qui explique la rallonge indiquée plus haut.

L'année 2010 était une année sans élection, et aucune dépense d'investissement n'a été effectuée.

Dans l'ensemble, les crédits alloués en 2010 s'élèvent à **2 150 000 000** francs.

c) Dépenses effectuées

La CENA a maintenu le rythme de fonctionnement d'une année ordinaire, c'est-à-dire une année sans élection.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page30

Ainsi, les dépenses s'établissent comme suit :

- **Dépenses du personnel**

- CENA : 272 875 211 ;
- CEDA : 704 659 800.

- **Dépenses de fonctionnement**

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à **676 192 759** francs.

La révision ordinaire des listes électorales a coûté	**340 800 000**
L'entretien des locaux a coûté	**43 187 500**
Les séminaires et réunions ont coûté	**34 200 000**

NB : Les salaires du mois de décembre 2010 ont été payés en janvier 2011.

Recommandation n° 9

Compte tenu de l'importance des finances dans le processus électoral, la CENA recommande :

- *le maintien du budget tel qu'arrêté par la CENA.*
- *la mise en place intégrale des fonds dès l'entame de l'année financière, surtout pour les années 2011 et 2012, années préélectorale et électorale.*

De façon globale, il peut être retenu que les crédits alloués ont été dépensés tels que prévu à l'origine. Afin que la CENA ne soit pas placée dans une position inconfortable susceptible de constituer un handicap dans le déroulement correct du processus électoral, l'application de cette recommandation s'impose.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page31

4ÈME PARTIE

RECOMMANDATIONS

a) Actuelles

Ainsi qu'on peut facilement le remarquer, les recommandations contenues dans le présent rapport d'activités concernent plus la marche et le fonctionnement de la CENA que les activités électorales proprement dites. Cependant, leur mise en œuvre diligente ne ferait que renforcer l'action de la structure chargée de contrôler et superviser le processus électoral.

En voici la récapitulation :

- *Renforcer le dispositif de sécurité de la CENA et de ses membres à l'approche des élections.*
- *Appliquer les dispositions du Code Électoral de manière à pourvoir au remplacement des membres de la CENA arrivés en fin de mandat ou au renouvellement de celui-ci.*
- *Attribuer à la CENA et aux CEDA un immeuble fonctionnel pour leur servir de siège ou, à défaut, leur affecter un terrain pour construire un bâtiment à cet effet.*
- *Procéder à la réforme et au renouvellement du parc automobile de la CENA dans la perspective des élections de 2012*
- *Augmenter le nombre des membres de la CENA de façon à ce qu'il corresponde à celui des Régions administratives du Sénégal [Recommandation déjà formulée dans un rapport antérieur].*
- *Régulariser dans les meilleurs délais la situation administrative de la Communauté Rurale de Djinany afin de permettre aux citoyens vivant dans la zone de se situer par rapport à la nouvelle carte électorale.*
- *Prévoir dans le calendrier républicain la tenue d'une cérémonie de remise solennelle des rapports de la CENA au Président de la République.*

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page32

b) Anciennes

D'autres recommandations, formulées par la CENA dans ses rapports antérieurs, notamment dans celui de 2009, sont restées en l'état.
Nous les reprenons ci-après :

- *Modifier l'article LO.298 du Code Électoral en vue de conférer une compétence en matière électorale aux Cours d'Appel de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. [Aujourd'hui seule la Cour d'Appel de Dakar est compétente en matière électorale].*
- *Inviter le Ministère des Sénégalais de l'extérieur à s'impliquer dans la sensibilisation des associations de Sénégalais vivant à l'étranger pour les amener à obtenir une carte d'identité numérisée puis une carte d'électeur.*
- *Le Ministère chargé de l'Education doit aider le Ministère de l'Intérieur à inventorier les locaux qui pourraient être retenus pour servir de bureaux de vote et établir leur listing après une visite conjointe en présence de la CENA.*
- *Amener le Ministère de l'Intérieur à élaborer et proposer, en relation avec la CENA, un système de financement des partis politiques.*
- *Amener le Ministère de l'Intérieur à éditer des documents explicatifs à l'intention des observateurs pour les élections afin de mieux organiser le travail de ces derniers.*
- *Détruire les cartes d'électeur issues des inscriptions antérieures à 2010 et qui n'ont pas été retirées, ce en présence de représentants du Ministère de l'Intérieur, de la CENA et des partis politiques.*
- *Arrêter des dispositions spécifiques pour augmenter le nombre des électeurs issus des Sénégalais de l'extérieur sur la base d'une campagne de sensibilisation puis d'inscription.*
- *Etudier le système de vote par correspondance pour les ressortissants sénégalais vivant dans des pays très étendus comme les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, etc.*
- *Instituer le système du vote avec le bulletin unique qui permet, notamment, d'accélérer le rythme du vote. [Cette recommandation fait partie de celles formulées par la CENA dans son rapport sur les élections législatives du 3 juin 2007].*

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page33

CONCLUSION

La CENA a, comme on peut le constater, exercé une nouvelle fois sa mission en toute indépendance et en toute responsabilité. Ce rôle de la CENA ne se limite pas, comme certains pourraient le penser, à veiller au bon déroulement des scrutins et à n'agir que dans ce seul cadre. L'article 2 du Code Électoral dispose : ***« La CENA contrôle et supervise l'ensemble des opérations électorales et référendaires. Elle veille, en particulier, à leur bonne organisation matérielle et apporte les correctifs nécessaires à tout dysfonctionnement constaté »***. La mission ainsi définie confère donc à la CENA des prérogatives autrement plus étendues.

Pour faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence, la sincérité des scrutins en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits, la CENA est aussi ***« obligatoirement présente à tous les niveaux de conception, d'organisation, de prise de décision et d'exécution depuis l'inscription sur les listes électorales jusqu'à la proclamation provisoire des résultats. »***

Il s'agit, ainsi qu'on peut le voir clairement, d'un travail en amont et en aval ; qui est certes rude, difficile et parfois ingrat, car traitant d'une matière aussi délicate que la politique, mais la tâche est exaltante, parce que fondée sur des convictions et sur la vérité.

En outre, le caractère transversal des actions de l'institution justifie la nécessité que les plus hautes autorités du pays l'accompagnent dans sa noble et salutaire mission, dont la bonne conduite contribue à coup sûr à l'instauration au Sénégal d'un climat social apaisé à l'issue des compétitions électorales.

En effet, nous nous trouvons dans un pays qui organise régulièrement des élections et dont les institutions fonctionnent correctement. En outre, notre Code Électoral renferme des dispositions suffisamment pertinentes pour que nous ayons des élections transparentes et régulières comme toutes celles que la CENA a contrôlées et supervisées depuis sa création, en 2005.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page34

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page35

ANNEXES

ANNEXE I : Correspondances échangées

ANNEXE II : Décrets, Arrêtés et décisions

ANNEXE III : Communiqués CENA

ANNEXE IV : Rapports et Allocutions

ANNEXE V : Fonctionnement de la CENA et des CEDA

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page36

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 Page1

CORRESPONDANCES ÉCHANGÉES

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageII

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
(C E N A)

N° 283/CENA/PDT/ASG/SP
Dakar, le 15 septembre 2010

LE PRESIDENT

/-)

Son Excellence Maître Abdoulaye WADE
Président de la République du Sénégal

DAKAR

Monsieur le Président de la République,

A l'occasion de la séance de travail tenue le mardi 24 août 2010 avec une délégation des Bailleurs de Fonds Internationaux représentés par l'Union Européenne, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), et la République Fédérale d'Allemagne, **l'Ambassadeur Gilles HERVIO**, Chef de la délégation a souligné le rôle central que **la CENA** sera appelée à jouer dans le cadre de l'audit du processus électoral en vue des élections de 2012 au Sénégal.

A cette occasion, il s'est soucié du blocage des travaux de **la revue du Code électoral**, alors que, de son point de vue, la finalisation de ce dossier semble indispensable à la bonne opérationnalité de l'audit du processus électoral. En réponse, nous lui avons souligné, appuyé en cela par tous les membres de **la CENA** présents à la rencontre, que la revue du Code électoral a été interrompue du fait de divergences intervenues entre les acteurs et que la situation n'a pas évolué depuis.

Ne pouvant s'autosaisir pour conduire cette opération, nous avons informé la délégation, que **la CENA** pourrait toutefois adjoindre ses bons offices à ceux des Bailleurs de Fonds en vue d'amener les autorités politiques et les acteurs concernés à reprendre les travaux de revue du Code électoral.

Telle est l'économie des échanges de cette rencontre que je porte à votre connaissance pour toute décision qu'il vous plaira de prendre à cet égard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments très respectueux.

Doudou NDIR
Le Président

Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. 33.889.66.00 – Fax 33.823.42.04 – Boîte postale 28900 – Poste Médina – Dakar (Sénégal)

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageIII

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)
Immeuble Fonds de Garantie Automobile
Avenue Malick Sy x Impasse COSEC

Tél. : 889 66 00 – Fax : 823 42 04
B.P 28900 Poste Médina – DAKAR – (Sénégal)

LE PRESIDENT

N°084/CENA/PDT/SG/PB

Dakar, le 15 mars 2010

A

Monsieur le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur

DAKAR

Objet : Révision annuelle des listes électorales et opérations connexes. Demande de rencontre.

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai été reçu par Monsieur le Président de la République après avoir prêté serment devant le Conseil Constitutionnel, et je lui ai fait part du travail important que nous devons accomplir ensemble, pour l'amélioration de la démocratie et du processus électoral, en respectant mutuellement nos missions, tout en préservant un cadre de partenariat dynamique.

J'estime, comme il avait été arrêté par nos prédécesseurs, que le Ministre de l'Intérieur entouré de ses collaborateurs, doit rencontrer périodiquement les membres de la CENA, pour qu'ils puissent analyser ensemble leurs problèmes communs.

La révision annuelle des listes électorales entre le 1er février et le 31 juillet 2010, constitue, avec l'examen des cartes électorales non distribuées, des sujets que nous devrions traiter sans tarder.

J'ai entamé mes visites de terrain dans la région de Dakar, en me rendant à la Gouvernance, aux Préfectures de Dakar, Pikine et Guédiawaye, puis dans les CEDA de ces trois départements, et enfin dans certaines commissions administratives d'inscription sur les listes électorales.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageIV

J'ai également organisé le 04 mars 2010, un séminaire interne avec les responsables des différentes CEDA, autour du thème de la révision des listes électorales.

Les principaux constats relevés au cours de ces deux activités, portent notamment sur :

1. La nomination des présidents des commissions.

   Certains présidents ont des occupations professionnelles non compatibles avec leur travail de permanence. Quand par exemple un Directeur d'école est nommé, on voit mal comment il peut concilier son travail d'activité quotidienne avec une présence permanente dans une commission, surtout au mois de juin où il est en plus occupé par l'organisation des examens et leur correction.

2. Les documents de travail.

   Ils sont souvent incomplets au niveau des commissions (carnets de changement d'adresse, de statut, Codes, Bottins).

3. Le traitement des certificats de perte.

4. La demande de duplicata.

5. La prise en charge des sénégalais de l'Extérieur.

6. La formation des présidents de commission qui n'a pas été faite partout, de même que celle de nos contrôleurs.

7. L'information des partis politiques et du public.

8. Le siège de la commission.

Tous les dysfonctionnements inventoriés de part et d'autre au cours du démarrage des opérations, pourraient être examinés et réglés au cours d'une rencontre que je vous prie d'organiser.

Nous pourrions également mettre à profit cette rencontre, pour traiter du calendrier de travail des commissions, et de la possibilité d'accoupler les inscriptions et la distribution des cartes électorales non retirées, pour améliorer le rendement des activités et justifier le coût élevé de ces opérations.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.

CENA
Doudou NDIR
Le Président
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
2

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageV

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

101, YAKUBU GOWON CRESCENT,
ASOKORO DISTRICT,
P. M. B. 401,
ABUJA, NIGERIA
E-MAIL: cedeao@ecowasmail.net

COMMISSION DE LA CEDEAO

TEL: (234 - 9) 314-7647-9
(234 - 9) 314-7427-9
FAX: (234 - 9) 314-7646
(234 - 9) 314-3005

ECW/EAU/20-1/fo/10

Abuja, le 21 Janvier, 2010

Monsieur le Président de la
Commission Electorale Nationale
Autonome

DAKAR
République du Sénégal

Objet: **Mission d'observation électorale de la CEDEAO au Togo**

Monsieur le Président,

L'élection présidentielle au Togo est prévue pour le 28 Février 2010. Dans le cadre de l'assistance électorale de la CEDEAO aux Etats membres organisant des élections, j'ai le plaisir de vous informer de mon intention d'envoyer une mission d'observation électorale au Togo.

Ladite mission durera du 22 février au 03 Mars 2010.

A cet effet, la Commission de la CEDEAO, vous sait gré de bien vouloir désigner deux (2) experts de votre Commission pour faire partie de la mission.

Les intéressés doivent avoir une bonne condition physique, une bonne connaissance du processus électoral, et être préparés pour leur déploiement en n'importe quelle partie du territoire.

Vous voudrez bien transmettre les informations requises à la CEDEAO, au Chef de l'Unité d'Assistance Electorale par Intérim, Mr. Francis Oké à l'adresse suivante okefrancis@hotmail.com pour confirmation au plus tard le 15 février, 2010.

La CEDEAO se réserve le droit de nommer des remplaçants si les noms de vos candidats ne sont pas communiqués à la Commission avant le délai indiqué ci-dessus.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans l'accomplissement de votre mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Dr Mohamed Ibn CHAMBAS
Président de la Commission P/o

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMUNIDADE DOS ESTADOS DA AFRICA DO OESTE
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageVI

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

N° 049/CENA/PDT/SG/OK

Dakar, le 08 février 2010

/-)u

Dr Mohamed Ibn CHAMBAS
Président de la Commission de la CEDEAO
Abuja

NIGERIA

Objet : Mission d'observation électorale de la CEDEAO du Togo.
Réf : V/L du 21 janvier 2010.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre citée en référence, je vous confirme que j'ai désigné messieurs :

- ✓ Babacar Macodou NDIAYE et
- ✓ Dr Mouhamet FALL

Membres de la CENA du Sénégal pour faire partie de la mission d'observation électorale de la CEDEAO au Togo.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Doudou NDIR

Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. 33.889.66.00 Fax 33.823.42.04 – Boîte postale 28900 – Poste Médina – DAKAR (Sénégal)

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

101, YAKUBU GOWON CRESCENT,
ASOKORO DISTRICT,
P. M. B. 401,
ABUJA, NIGERIA.
E-MAIL: cedeao@ecowasmail.net

COMMISSION DE LA CEDEAO

TEL: (234 - 9) 314-7647-9
(234 - 9) 314-7627-9
FAX: (234 - 9) 314-7646
(234 - 9) 314-3005

ECW/EAU/13-5/fo/10

Abuja, le 1er Juin, 2010

Monsieur le Président
De la Commission Electorale
Nationale Autonome
DAKAR
République du Sénégal

Objet : Mission d'observation électorale de la CEDEAO en Guinée

Monsieur le Président,

L'élection présidentielle en Guinée est prévue pour le 27 Juin 2010. Dans le cadre de l'assistance électorale de la CEDEAO aux Etats membres organisant des élections, j'ai le plaisir de vous informer de mon intention d'envoyer une mission d'observation électorale en Guinée.

Ladite mission durera du 23 juin au 02 juillet 2010.

A cet effet, la Commission de la CEDEAO, vous saurait gré de bien vouloir designer trois (3) experts de votre Commission pour faire partie de la mission.

Les intéressés doivent avoir une bonne condition physique, une bonne connaissance du processus électoral, et être préparés pour leur déploiement à n'importe quelle partie du territoire Guinéen.

Vous voudrez bien transmettre les informations requises à la CEDEAO, au Chef de l'Unité d'Assistance Electorale par intérim, Mr Francis Oké à l'adresse suivante okefrancis@hotmail.com pour confirmation au plus tard le 11 juin, 2010.

La CEDEAO se réserve le droit de nommer des remplaçants si les noms de vos candidats ne sont pas communiqués à la Commission avant le délai indiqué ci-dessus.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans l'accomplissement de votre mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

S.E.M. James Victor GBEHO
Président de la Commission

COURRIER ARRIVE
04-06-10
010 du 01-06-10
Enregistré S/N 1206 du 04-06-10
Reçu par Le Secrétariat

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES
COMUNIDADE ECONÔMICA DOS ESTADOS DA A'FRICA OCIDENTAL
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageVIII

BENNOO SIGGIL SENEGAAL

N°008/BSS

Dakar, le 20 Septembre 2010

A

Monsieur Doudou NDIR,

Président de la Commission Nationale Electorale Autonome (CENA)

Objet : Rencontre de la Coalition ''Bennoo Siggil Senegaal'' et de la CENA

Monsieur le Président,

Aux termes de la révision des listes électorales qui s'est déroulée du 1er Février au 10 juillet 2010 et en perspective des prochaines échéances électorales, les leaders de la Coalition Bennoo Siggil Senegaal sollicitent la tenue d'une séance de travail pour faire l'évaluation des inscriptions qui viennent de s'achever et échanger avec votre institution sur des questions relatives au processus électoral.

Nous avons pu constater sur le terrain lors de cette présente révision des listes électorales, de nombreux dysfonctionnements et irrégularités qu'il convient de corriger et rectifier en vue de créer les conditions d'un bon déroulement des prochaines consultations électorales.

Nous vous ferons parvenir, à la date que vous voudrez bien nous indiquer, la liste de notre délégation.

Attentifs à la diligence que vous voudrez bien accorder à la tenue de cette rencontre, dont la date est laissée à votre convenance, nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

COURRIER ARRIVE
Arrivé le..... 23-09-10
Sous le N° 078 du 20-09-10
Enregistré S/N° 2128 du 23-09-10
Reçu par... Le Secrétariat

Pour la Coalition Bennoo Siggil Senegaal

Zahra Iyane THIAM DIOP

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageIX

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

La CENA
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

N° 402/CENA/PDT/CC/SP
Dakar, le 1er octobre 2010

LE PRESIDENT

/-)

Madame Zahra Iyane THIAM DIOP

DAKAR

Objet : Rencontre des partis de la Coalition BSS et de la CENA.
Réf : V/L n° 008/BSS du 20 septembre 2010.

Madame,

Je viens par la présente, accuser réception de votre lettre n° 008/BSS en date du 20 septembre 2010 par laquelle vous sollicitez de la CENA, au nom des leaders des partis politiques regroupés au sein de la Coalition « Bennoo Siggil Senegaal » et à une date laissée à sa convenance, la tenue d'une séance de travail pour faire l'évaluation des récentes inscriptions sur les listes électorales et échanger sur des questions relatives au processus électoral.

Je voudrais vous annoncer, en retour que la CENA accepte de vous rencontrer dans les meilleurs délais. Afin de bien préparer la rencontre, dont le principe de la tenue, est prévu au demeurant par l'article L.18 du Code électoral, et de l'organiser dans les meilleures conditions de succès, je vous saurais gré de me communiquer au préalable la liste (ou le nombre) des membres de votre délégation à cette rencontre.

Il nous serait également utile de connaître les « nombreux dysfonctionnements et irrégularités » dont vous faites état dans votre lettre et dont vous souhaitez la correction et la rectification « en vue de créer les conditions d'un bon déroulement des prochaines consultations », cette dernière préoccupation constituant aussi le souci pour la CENA.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

CENA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
Doudou NDIR
Le Président

Immeuble Fonds de Garantie Automobile - Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. 33.889.66.00 - Fax 33.823.42.04 - BP 28900 Poste Médina - DAKAR (Sénégal)

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageX

Ousmane BADIANE
Président du Comité Electoral
National de Bennoo Siggil Senegaal
Tel : 77 658 27 49
Email : bousmane2006@yahoo.fr
Siège : Permanence Nationale LD, en
Face l'hôpital Général de Grand Yoff (Ex CTO)

Dakar, le 10 novembre 2010

A

Monsieur Doudou NDIR
Président de la CENA
DAKAR

Objet : Délégation de B.S.S à la rencontre avec la CENA

Monsieur le Président,

Je viens par la présente porter à votre connaissance la liste de la délégation de Bennoo Siggil Senegaal à une rencontre avec la CENA. La date de celle-ci est laissée à votre convenance. La délégation de B .S.S est composée de trois (3) chefs de parti et de huit (8) membres du Comité Electoral National de B.S.S :

1. Masséne NIANG — Chef de parti
2. Pr Pape Demba SY — Chef de parti
3. Mme Zahra Iyane Thiam DIOP — Chef de parti
4. Ousmane BADIANE
5. Ousmane NDIAYE
6. Doro DIAGNE
7. Serigne Mbaye THIAM
8. Bineta Ba SAMB
9. Pascal SECK
10. Amadou DAFF
11. Cheikh Hamala DIOP

S'agissant des problèmes que notre coalition voudrait aborder avec la CENA, ils se situent à deux niveaux.

COURRIER ARRIVE
Arrivé le 15-11-10
Sous le N° 2397 du 15-11-10
Enregistré sous le N° 2397 du 15-11-10
Reçu par... Le Secrétariat

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXI

A **Evaluation des Inscriptions sur les listes Electorales dans la Période du 1er Février au 31 Juillet 2010**.

Il est de tradition dans notre pays, qu'après chaque étape du processus électoral, que les acteurs politiques, le Ministère de l'Intérieur et la CENA se retrouvent pour procéder à l'évaluation de la phase qui vient de s'achever.

Cette évaluation a pour objectif de tirer tous les enseignements susceptibles de contribuer à l'amélioration des phases à venir. Or, depuis la fin des inscriptions sur les listes électorales, le 31 juillet 2010, soit plus de trois mois, aucune réunion d'évaluation n'a été convoquée. C'est la raison pour laquelle, la coalition B.S.S souhaite porter à la connaissance de la CENA, organe chargé du contrôle et de la supervision des élections, les dysfonctionnements et manquements qu'elle a constatés lors de la dernière révision des listes électorales et qui méritent d'être corrigés.

Cela est d'autant plus impérieux que le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, a annoncé lors de son passage à l'Assemblée Nationale, le 09 novembre 2010, l'ouverture de la prochaine période de révision des listes électorales pour une durée de huit (8) mois, à partir de fin novembre 2010.

B **Echanges sur le Processus électoral**

Avec le démarrage de l'Audit du fichier électoral depuis le 13 octobre 2010, la coalition B.S.S voudrait échanger avec la CENA sur des aspects relatifs au processus électoral dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012.

Lors de notre prochaine rencontre, nous vous exposerons de vive voix les préoccupations de notre coalition sur les questions ci-dessus évoquées.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président** à l'assurance de toute ma considération

Ousmane BADIANE

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXII

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur

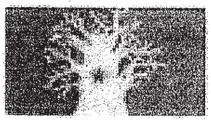

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

000230

N°_____M.INT/DGE

Dakar, le 15 NOV. 2010

OBJET : Prise de contact

Monsieur le Président,

Comme convenu, je vous confirme mon déplacement au siège de la Commission Electorale Nationale Autonome ce 19 novembre2010 à 10 heures.

Cette rencontre, au-delà de la prise de contact, sera pour moi l'occasion de fixer avec vous les repères et les orientations de nos futurs rapports dans le cadre du renforcement des progrès démocratiques de notre pays.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de ma parfaite considération et de mes sentiments les meilleurs.

Me Ousmane NGOM

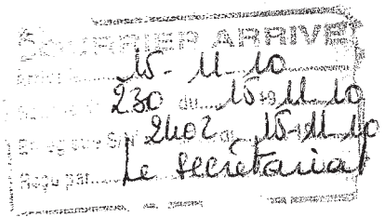

Monsieur Doudou NDIR
Président de la Commission Electorale Nationale Autonome
DAKAR

Place Washington – Tél. : 33889 91 00 – Fax : 33822 36 43 Email : secdoe@yahoo.fr - BP. 4002 Dakar – Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXIII

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXIV

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

N° 2010-1201

DECRET D'AVANCES sur la gestion 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution;
Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances en son article 15, modifiée par la loi organique n° 2007-29 du 10 décembre 2007;
Vu la loi n° 2009-35 du 23 décembre 2009 portant loi de finances pour l'année 2010;
Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le decret n° 2008-1224 du 30 octobre 2008;
Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre;
Vu le decret n° 2010-876 du 28 juin 2010 mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement;
Vu le décret n° 2010-925 du 08 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié par le decret 2010-1036 du 05 aout 2010;
Sur le rapport du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

DECRETE

ARTICLE PREMIER : Est autorisée sur la gestion 2010 , une avance de crédits de: Cinq Cent millions Francs CFA
(500 000 000) francs CFA sur les lignes budgétaires suivantes :

-	23.4.170490010000.6419	Autres transferts à autres Administra. Publiques	450 000 000
-	43.4.300170120000.6411	Transferts courants aux autres administrations pub	50 000 000

ARTICLE 2: Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le.. 13 septembre 2010

Abdoulaye WADE

Par le Président de la République
Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXV

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

NOTIFICATION DES CREDITS AUTORISES
GESTION 2010

Section: 23 Commission Electorale Nationale Autonome

Titre: 4 Transferts courants

Chapitre: 170490010000 Commission Elect. Nat.Autonome

Art.	Par.	Lig.	Libellés	Crédits LFI 2010
64	1	9	Autres transferts à autres Administra. Publiques	1.700.000.000
TOTAL CHAPITRE			170490010000	1.700.000.000

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXVI

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

décret portant création de la communauté rurale de Djinany dans la région de Sédhiou.

RAPPORT DE PRESENTATION

La réforme territoriale intervenue en 2008 avait pour objectif principal de rapprocher l'administration des administrés.

Toutefois, à l'épreuve de la pratique, il a été noté que, certaines localités, du fait des changements induits par cette réforme, se sont retrouvées très éloignées du chef-lieu de la collectivité locale à laquelle elles sont rattachées, avec les conséquences négatives que cette situation engendre.

C'est le cas de Djinany qui, rattachée à la communauté rurale de Kandion Mangana en 2008, se situe à soixante quatre kilomètres (64 km) de l'arrondissement de Bona (région de Sédhiou, département de Bounkiling) dont elle relève.

Or, avant cette réforme, cette localité était rattachée à l'ancienne communauté rurale de Bounkiling, et distante de 25 km seulement du chef-lieu de l'ancien arrondissement de Bounkiling.

Par ailleurs, les populations de Badio Counda et de Mansab..n, situés dans la communauté rurale de Diamacouta mais très éloignés de celle-ci, ont souhaité le rattachement de leurs villages à la nouvelle communauté rurale de Djinany distante de moins d'un kilomètre.

Il convient d'apporter les corrections nécessaires, par la création de la communauté rurale de Djinany et son rattachement à l'arrondissement de Boghal, en vue de rapprocher l'administration des populations et de permettre à ces dernières de participer activement au développement de leur localité.

Le présent projet de décret, portant création de la communauté rurale de Djinany, en fixe le chef-lieu et le ressort territorial.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

COURRIER ARRIVE
05 APR 2011
Arrivé le
S... 2010-1546
Enregistré S.N 782 05-4ell
Reçu par Secretariat

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales

Le Ministre

Dr. Aliou SOW

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXVII

N°2010-1546

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Décret n° portant création de la communauté rurale de Djinany dans la région de Sédhiou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;
VU la loi 96-06 du 22 mars 1996, portant Code des Collectivités locales, modifiée ;
VU le décret n°2009- 451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2010-925 du 08 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères, modifié ;
VU le décret n°2010-1356 du 06 octobre 2010 nommant un nouveau ministre et fixant la composition du Gouvernement, modifié ;
Sur le rapport du Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales,

DECRETE

Article premier.- Il est créé, dans la région de Sédhiou, département de Bounkiling, arrondissement de Boghal, la communauté rurale de Djinany, ayant comme chef-lieu le village de Djinany.

Les villages de Badio Counda et de Mansaban, situés dans l'actuelle communauté rurale de Diamacouta, sont désormais rattachés à la communauté rurale de Djinany.

En conséquence, la communauté rurale de Djinany est composée des villages ci-après :

1. Djinany ;
2. Bandouba Hameth ;
3. Bandouba Mamadou ;
4. Saré Ndiaye ;
5. Bandouba Kambaleba ;
6. Diawar Dioumo ;
7. Diawar Sadio ;
8. Djinany Kerewane ;
9. Saré Doulo ;
10. Saré Demba
11. Bandouba Diouka ;
12. Mansaban
13. Sandialé
14. Saré Yoro Mballo
15. Diankandi
16. Badio Counda
17. Boudouck Aladji Oumaro
18. Boudouck Aladji Ismaila
19. Gassikon Mandingue
20. Gassikon Peulh

Article 2 : Les limites géographiques de la communauté rurale de Djinany sont définies à partir du ressort territorial des villages qui la composent.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXVIII

Par le Président de la République

Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE

Abdoulaye WADE

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXIX

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
(C E N A)

ANALYSE : DECISION N° 00094
PORTANT INDEMNITES DE DOCUMENTATION AUX MEMBRES DES CEDA

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)
Grand Officier dans l'Ordre National du Lion
Vu la constitution,
Vu la loi N° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires de l'Etat modifié ;
Vu la loi 2005-007 du 11 mai 2005 portant création de la CENA ;
Vu le décret N° 2005-517 du 1er juin 2005 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
Vu le décret N° 2006-86 du 11 mai 2006 portant application de la loi 2005-007 portant création de la CENA ;
Vu le décret N° 2006-07 du 30 janvier 2006 portant régime financier de la CENA ;
Vu le décret N° 2009-1431 du 24 décembre 2009 portant nomination d'un président de la CENA ;
Vu le décret n° 2010-534 du 29 avril 2010 portant nomination du Secrétaire Général de la CENA ;
Après avis du Secrétaire Général

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est accordé aux membres de CEDA une indemnité mensuelle de documentation conformément au tableau ci-dessous.

N°	FONCTION	MONTANT	OBSERVATION
01	PRESIDENT	40.000	
02	VICE-PRESIDENT	30.000	
03	SECRETAIRE GENERAL	30.000	
04	MEMBRE	25.000	

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général et le Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 1er octobre 2010.

Fait à Dakar, le 20 octobre 2010
LE PRESIDENT
Doudou NDIR

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile - Avenue Malick Sy - Impasse COSEC
Tél. 33.889.66.00 – Fax 33.823.42.04 – Boîte postale 28900 – Poste Médina – Dakar (Sénégal)

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXX

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Electorale
Nationale Autonome
CENA

SERVICE DE LA COMPTABILITE

SITUATION FINANCIERE ANNUELLE DE LA CENA AU 31 DECEMBRE 2009

SOLDE AU 31/12.2008	TOTAL DES RECETTES DE LA GESTION	TOTAL DES DEPENSES DE LA GESTION	SOLDE DE LA GESTION
3 970 534	3 108 775 863	3 063 343 891	49 403 506

Fait à Dakar, le 31 décembre 2009

LE COMPTABLE

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXXI

COMMUNIQUÉS CENA

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXXII

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

Par Décret n° 2009-1431 du 24 décembre 2009, M. Doudou Ndir, magistrat à la retraite, est nommé Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA), en remplacement de M. Moustapha Touré, démissionnaire.

Conformément aux usages républicains, la CENA organise, le mardi 12 janvier 2010, à partir de 16h à son siège, une cérémonie de passation de service entre l'ancien et le nouveau président de l'institution.

La CENA informe en outre qu'aux termes du décret évoqué ci-dessus, M. Moumar Guèye, Ingénieur des Eaux et Forêts, écrivain, est nommé membre de la Commission électorale nationale autonome (CENA), en remplacement de Mme Aminata Sow Fall, démissionnaire.

Fait à Dakar le 8 janvier 2010

La CENA

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:15 PageXXIII

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

Aux termes du décret n° 2009-1437 du 29 décembre 2009 portant modification de l'article R.17 du Code électoral, la révision ordinaire des listes électorales aura lieu cette année du **1er février au 31 juillet inclus**.
A cet égard, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) rappelle que peuvent s'inscrire, tel que stipulé par les articles L.22, L.23 et L.24 du Code électoral, les Sénégalais des deux sexes âgés de dix-huit (18) ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.
Sont aussi concernés les étrangers naturalisés sénégalais qui n'ont conservé aucune autre nationalité en application de l'article 16-bis du Code de la nationalité sénégalaise, ainsi que les femmes étrangères qui ont acquis la nationalité sénégalaise par mariage.
Le droit de vote est également reconnu à l'ensemble des membres des corps militaires et paramilitaires de tous grades, ainsi qu'aux fonctionnaires qui en sont privés par leur statut particulier.

Fait à Dakar le 26 janvier 2010

La CENA

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXIV

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) procèdera, le mercredi 8 septembre 2010, à 13h00, à la remise officielle au Président de la République de son **Rapport annuel d'activités pour l'année 2009**.

Ce document, qui constitue un complément au **Rapport général de la CENA sur ses activités en 2008 et sur les élections locales du 22 mars 2009**, rend compte des activités de l'institution pendant l'année écoulée et décline les tâches à effectuer d'ici aux prochaines échéances électorales.

L'ambition, maintes fois réaffirmée, des membres de la CENA est de contribuer à améliorer l'organisation des élections en fournissant des services de meilleure qualité et de plus grande efficacité. C'est ce qui explique la volonté inébranlable qui les anime de toujours travailler en vue du renforcement du système démocratique, notamment à travers une gestion et une supervision limpides des processus électoraux à tous les stades de leur déroulement.

L'alinéa 3 de l'article L.20 du Code électoral stipule : **« La CENA publie le rapport général et le rapport annuel d'activités au plus tard dans les quinze (15) jours suivant leur transmission au Président de la République »**.

Fait à Dakar le 7 septembre 2010
La CENA

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXV

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) informe l'opinion que la cérémonie de remise officielle de son **Rapport annuel d'activités pour l'année 2009** au Président de la République, initialement prévue le mercredi 8 septembre 2010 à 13h00, n'a pas eu lieu.

Le Président de la République, qui a reçu une délégation de la CENA conduite par son Président, M. Doudou Ndir, a estimé que ledit rapport devait être présenté par l'ancien Président de l'institution, M. Mamadou Moustapha Touré, puisque couvrant les activités de l'année 2009 précédant la prise de fonctions de son remplaçant.

L'article L.20 du Code électoral dispose que la CENA « fait un rapport après chaque élection ou référendum » et « établit un rapport annuel d'activités » qu'elle publie « dans les quinze jours suivant leur transmission au Président de la République ».

Le **Rapport annuel d'activités pour l'année 2009** a été transmis par lettre de la CENA au Président de la République le 9 août 2010.

Fait à Dakar le 8 septembre 2010

La CENA

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXVI

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) informe l'opinion que son rapport d'activités annuel pour l'année 2009 a été rendu public le mercredi 8 septembre 2010, conformément à l'article L.20 du Code électoral.

Les partis politiques qui n'ont pas encore reçu le document sont invités à se rendre au siège de la structure, Immeuble Fonds de Garantie Automobile, Avenue Malick-Sy x Impasse Cosec (Tél : 33 889 66 00), Dakar, où un exemplaire leur sera remis.

Le rapport, téléchargeable à partir du site Internet de la CENA (www.cena.sn), peut être envoyé par courrier électronique à toute personne, organisation ou institution intéressée. Il suffit, pour cela, d'en exprimer la demande par courriel à l'adresse suivante : mamadou@cena.sn

Fait à Dakar le 27 septembre 2010

La CENA

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXVII

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMMUNIQUE

Le Comité technique de la Mission d'Audit du Fichier Electoral s'est tenu le 24 novembre 2010.

Au cours de cette réunion, des représentants des structures membres du Comité Technique (Bennoo Siggil Senegaal, Bennoo Taxawal Senegaal, les Partis Politiques Non-alignés et la Société Civile) ont décidé de suspendre leur participation à ladite réunion, invoquant le démarrage, au 1er décembre 2010, de la révision exceptionnelle des listes électorales.

Lesdites structures ont demandé, à travers leur communiqué N°1 en date du 24 novembre 2010, la tenue immédiate d'un Comité de Pilotage.

Le Président de la CENA, président du Comité de Pilotage, en accord avec le Chef de la Mission d'Audit, conformément à l'article 7 du Décret n° 2010-1398 du 21 octobre 2010 instituant le Comité de Pilotage, a enregistré cette suspension de participation desdites structures.

En relation avec le Chef de la Mission d'Audit, le Président du Comité de Pilotage a décidé que la question sera examinée lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage. Il rappelle à ce propos que le Comité de Pilotage est institué « en vue de maintenir une communication entre les principales parties prenantes » tel que défini dans l'article premier du décret précité.

Le Comité de Pilotage se tiendra le 8 décembre 2010 à la CENA.

Fait à Dakar le 25 novembre 2010

Adresse : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC
Tél. : 33 889.66.00 – Fax 33 823.42.04 BP 28900 Poste Médina – Dakar Sénégal

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXVIII

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXIX

RAPPORTS ET ALLOCUTIONS

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXX

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

Le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a accordé, le 25 janvier 2010 à 11 heures, une audience à M. Gilles Hervio, Chef de la Délégation de l'Union Européenne, à la demande de celui-ci, qui a tenu à lui rendre une visite de courtoisie.

Le Chef de la Délégation de l'Union Européenne était accompagné de trois collaborateurs, tandis que le Président de la CENA avait à ses côtés le Secrétaire Général et le responsable de la Communication.

Après une brève introduction du Président de la CENA ayant porté sur le désir de consolider la démocratie au Sénégal et le respect du calendrier électoral, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne a parlé principalement :

- du désir d'accompagner le Sénégal, comme l'a demandé le Président de la République, dans l'examen du fichier électoral à travers, en premier lieu, une mission exploratoire en présence de toutes les parties prenantes du processus électoral, sans affaiblir la CENA. Une ligne de crédit de cinq millions d'euros a été programmée ;

- de la décision de l'Union Européenne de faire passer toutes les requêtes du Sénégal sous le couvert du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- de la possibilité pour la CENA d'adresser à l'Union Européenne des demandes spécifiques, qui pourraient être examinées selon une procédure plus allégée.

M. Hervio n'a pas manqué de signaler que l'image du Sénégal s'est dégradée, spécialement avec le problème du financement du Monument de la Renaissance et qu'à son avis, notre pays devrait envoyer des signaux d'arrêt assez forts pour rétablir la situation.

Le Secrétaire Général de la CENA

Amadou Ciré SALL

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXI

RAPPORT DE MODERATION

Le jeudi 04/03/2010 dans les locaux de l'ENEFS s'est tenu le séminaire de la CENA sur la révision annuelle des listes électorales. Dans le cadre de cette rencontre qui réunissait la CENA et l'ensemble de ses structures départementales, les participants se sont livrés à un stimulant exercice à la fois d'imprégnation, de mise à niveau et de revue générale de l'état d'avancement du processus électoral dans leurs différentes zones d'intervention.

D'un point de vue pratique, l'organisation de la journée était articulée autour de sessions plénières et de travaux en ateliers.

Lors de la première plénière qui a durée de 9h 45 à 11h, trois communications successives portant sur le Rôle de la CENA dans le processus de révision annuelle des listes électorales, le Problème de la résidence en matière d'inscription sur les listes et le contentieux de la révision ont été présentées respectivement par l'ancien gouverneur Amsata SALL, membre de la CENA, Me Papa Sambaré DIOP, Vice-président de la CENA et Me El Hadj Guissé, membre de la CENA.

Les présentateurs ont tour à tour soulevé les problèmes rencontrés, ou susceptibles de l'être, au cours de cette première étape du processus électoral.

Dans sa communication, Monsieur Sall a abordé les questions relatives d'abord aux textes et documents utiles pour une bonne connaissance de l'opération de révision et ensuite aux bonnes pratiques

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXII

et aux bons réflexes qui sont attendus du représentant de la CENA, pour garantir le succès lors de cette opération de révision.

Après ce fut le tour de Me Papa Sambaré Diop de mettre l'accent dans sa communication sur quatre questions auxquelles il a tenté d'apporter des réponses tantôt précises, tantôt interrogatives juste pour susciter les débats en atelier. Il s'agit de :

- qui peut s'inscrire ?
- quand s'inscrire ?
- comment s'inscrire ?
- comment justifier la résidence / domicile de l'électeur ?

Au cours de ses développements, Me Diop s'est focalisé sur la dernière question en passant en revue les principaux problèmes rencontrés, notamment celui de la valeur et de la portée du visa de la CENA.

Dans la dernière communication, Me Guissé s'est appesanti sur trois questions :

- quels sont les électeurs qui sont concernés par la révision ?
- en quoi consiste cette révision ?
- comment organiser le contentieux qui en découle sur la base des textes ?

Dans son intervention, M. Guissé a invité à la vigilance par rapport à une disposition peu connue qui permet pourtant aux conjoints naturalisés d'un sénégalais de s'inscrire sur les liste électorales au terme

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXIII

d'une année de mariage en l'absence d'une opposition de l'autorité administrative. Il a par ailleurs exprimé une préoccupation au sujet du retard apporté à la délivrance des cartes nationales d'identité, qui a pour effet de priver bon nombre d'électeurs de leur droit à voter.

A la fin de ces trois communications, des travaux ont été entamés en atelier autour de trois thèmes qui se rapportent respectivement au processus de la révision annuelle (atelier 1), aux difficultés de démarrage de la révision (atelier 2) et enfin au contentieux de la révision (atelier 3).

Au cours des débats, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées, se rapportant aux moyens de fonctionnement des commissions de révision, à la diligence et au bon fonctionnement de l'administration et enfin au resserrement des délais de recours devant les juridictions.

A ces préoccupations un certain nombre de réponses ont été apportées parfois sous forme de propositions, comme par exemples : la professionnalisation de la fonction de contrôleur et l'augmentation des moyens de fonctionnement.

En conclusion, au regard des enjeux qui justifient cette rencontre et qui se rapportent à la proximité d'une grande échéance électorale, à la surenchère politique qui émaille souvent le jeu des acteurs et enfin à la confiance dont la CENA continue à bénéficier, les participants ont jugé utile de formuler un certain nombre de recommandations. Il s'agit notamment de la révision du code électoral et de la multiplication des rencontres afin de susciter l'émergence de mécanismes d'harmonisation

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXIV

des décisions et des positions des différentes instances de gestion du processus électoral.

Le Modérateur

Pr. Babaly SALL

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXV

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE REUNION

Une délégation de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a eu mardi 30 mars 2010, de 13h à 14h30, une séance de travail au Ministère de l'Intérieur avec le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, entouré de ses principaux collaborateurs.

La rencontre, initiée par la CENA dans le cadre de ses rapports avec l'organisateur des élections, est la première du genre depuis l'entrée en fonction de M. Doudou Ndir comme Président de la CENA.

Prenant la parole à l'ouverture de la réunion, le Ministre d'Etat, M. Bécaye Diop, a d'abord souhaité la bienvenue au Président et à la délégation de la CENA. Puis, après avoir réaffirmé sa volonté de faire du Ministère de l'Intérieur une maison de verre pour la CENA, M. Diop a demandé solennellement à tous ses collaborateurs d'accorder à notre institution toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En réponse, M. Doudou Ndir a remercié le Ministre d'Etat et ses collaborateurs de l'ouverture dont ils ont fait montre pour la bonne tenue de la rencontre ainsi que pour l'ambiance dans laquelle elle s'est déroulée. M. Ndir a insisté, à son tour, sur la nécessité d'une franche collaboration entre les deux entités partenaires ainsi que sur sa volonté de faire de la CENA une institution au service exclusif du public, ainsi que le lui a du reste demandé le Président de la République.

Après ces deux allocutions, la séance de travail a démarré, articulée autour d'une note de synthèse contenant un certain nombre de points sur lesquels la CENA souhaitait échanger avec les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Le Directeur Général des Elections a apporté des réponses aux questions soulevées, complété par certains de ses collègues. Ensuite, les membres de la CENA ont pris la parole pour repréciser certains points ou recentrer le débat sur leur mission et celle du Ministère de l'Intérieur.

En clôturant la séance, le Président de la CENA et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur se sont félicités du caractère fructueux de la rencontre, présentée comme le point de départ d'une longue série de concertations régulières entre, d'une part, les responsables des deux entités et, d'autre part, entre leurs collaborateurs.
Outre MM. Bécaye Diop et Doudou Ndir, ont participé à la rencontre :

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXVI

Pour le Ministère de l'Intérieur :

MM. Birane Niang, Directeur de cabinet, Cheikh Guèye, Directeur général des élections, Abibe Fall, Directeur de l'automatisation des fichiers, Tanor Thiendella Fall, Directeur des opérations électorales, Macoumba Koumé, Directeur de la formation et de la Communication, Cheikhou Cissé, Secrétaire général, Ndary Faye, Conseiller technique en charge des questions électorales, Codé Mbengue, Directeur général de la Police nationale, Saliou Sambou, Directeur des Affaires générales et de l'Administration territoriale.

Pour la CENA :

MM. Papa Sambaré Diop, Vice-président, Mouhamet Fall, Amsata Sall, Issa Sall (membres), Amadou Ciré Sall, Secrétaire général, Didier Bampassy, Adjoint au Secrétaire général, Ibrahima Diagne, Secrétaire général de la CEDA de Dakar, Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Le Conseiller en communication de la CENA

Mamadou AMAT

Le Président

2

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXVII

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTON0OME
(CENA)

REUNION DE LA CENA AVEC UNE DELEGATION DE PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La Commission électorale nationale autonome (CENA) a tenu, le mercredi 7 avril 2010, à partir de 10h à son siège, une séance de travail avec une délégation de bailleurs de fonds internationaux conduite par Mme Nicole Tresh de l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

La rencontre s'est ouverte sur une allocution introductive de M. Doudou Ndir, Président de la CENA, qui a d'abord souhaité la bienvenue à la délégation avant de retracer, dans ses grandes lignes, le rôle et les missions de notre institution dans le système électoral sénégalais. Après avoir indiqué qu'une liste de toutes les activités à mener par la CENA leur a déjà été communiquée, M. Ndir a précisé que nous devons à présent planifier les tâches, évaluer les coûts, obtenir à temps les financements, contrôler et surveiller toutes les opérations à venir.

Mme Tresh et M. Gilles Hervio, chef de la Délégation de l'Union européenne (DGE) au Sénégal ont ensuite pris la parole tour à tour pour expliciter le sens que leurs structures respectives donnent à cette démarche initiée par l'USAID et qui s'inscrit dans le cadre de la volonté affichée par tous les organes représentés d'appuyer le processus électoral au Sénégal si le besoin s'en fait sentir. M. Hervio a, en particulier, mis l'accent sur l'engagement de l'UE à s'impliquer dans l'audit du fichier électoral.

Au cours des débats, le Secrétaire général de la CENA, M. Amadou Ciré Sall, ainsi que M. Issa Sall et Mme Aminata Kébé Dramé, membres, ont en réponse aux interrogations des membres de la délégation des bailleurs, apporté des éclairages supplémentaires. Ils ont notamment mis l'accent sur le rôle et les missions de notre institution, ainsi que sur sa démarche et les nombreux problèmes, notamment financiers et matériels, auxquels il lui arrive de faire face.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXVIII

Reprenant la parole à l'issue du débat général, Mme Nicole Tresh a remercié les membres de la CENA pour toutes les informations qu'ils ont fournies sur le fonctionnement et les besoins de notre institution. Après avoir promis que les différents bailleurs de fonds représentés se concerteront autour de ces questions pour déterminer lequel parmi eux pourrait intervenir sur tel ou tel aspect et dans quels délais en fonction de leurs spécificités respectives, Mme Tresh a donné l'assurance qu'une autre rencontre se tiendra avec la CENA et ses membres pour les informer des mesures arrêtées.

Après avoir remercié, une nouvelle fois, les membres de la délégation de leur sollicitude envers la CENA, le Président Doudou Ndir a donné l'assurance qu'à la fin des élections, notre institution se fera le devoir de rendre compte à la nation et à tous les bailleurs de fonds de ce que nous aurons fait.

La séance a été levée à 11h50.

Etaient présents :

Pour les bailleurs : Mme Nicole Tresh (USAID), M. Gilles Hervio (DUE), Mmes Melissa Knight (USAID), Stéphanie Masure (DUE), Coumba Pathé Paye (DUE), M. Ralf Link (Coopération allemande/GTZ), Mme Géneviève Brown et le Dr Benoît Gauthier (ambassade du Canada).

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir, Président, Mouhamet Fall, Issa Sall et Mme Aminata Kébé Dramé, membres, MM. Amadou Ciré Sall, Secrétaire général, Didier Bampassy, Adjoint au Secrétaire général, Mamadou Dieng, Comptable, Mamadou Amat, Conseiller en communication, Waly Faye, Conseiller en informatique, et Ibrahima Diagne (CEDA de Dakar).

Fait à Dakar le 7 avril 2010

Mamadou AMAT

Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXXXIX

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE REUNION

Le Ministère de l'Intérieur a abrité le mercredi 5 mai 2010 une réunion entre experts de ce département et de la Commission électorale nationale autonome (CENA) autour de différents points liés au processus électoral.

La rencontre faisait suite à la décision arrêtée lors de la séance de travail du 30 mars 2010 coprésidée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, M. Bécaye Diop, et le Président de la CENA, M. Doudou Ndir. Elle s'est déroulée entre une délégation dirigée par M. Cheikhou Cissé, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, et celle de la CENA conduite par Me Papa Sambaré Diop, Vice-président.

La réunion a été ouverte à 10h05 par M. Cheikhou Cissé qui, au nom de ses collègues, a souhaité la bienvenue à la délégation de la CENA avant d'insister sur la pertinence de l'institution de ces rencontres périodiques qui permettront aux deux structures d'examiner ensemble tous les problèmes susceptibles de gêner le déroulement du processus électoral en vue de leur trouver des solutions. M. Cissé a rappelé qu'outre cette réunion au niveau des experts, le Ministre de l'Intérieur et le Président de la CENA se retrouveront également suivant une périodicité qui sera déterminée ultérieurement.

En réponse, Me Papa Sambaré Diop a exprimé la gratitude de sa délégation pour l'accueil qui lui a été réservé tout en réaffirmant la disposition de la CENA à travailler, de concert avec le maître d'œuvre du processus électoral, à la tenue d'élections sincères et transparentes. Me Diop a ensuite listé les points sur lesquels la CENA souhaitait s'entretenir avec les experts du Ministère de l'Intérieur, après quoi de fructueux débats se sont instaurés entre les deux parties.

Voici les différents points abordés et les conclusions arrêtées :

- **Inscriptions sur les listes électorales** : le taux des inscriptions est encore très faible globalement dans l'ensemble du pays. Une vaste campagne de communication et de sensibilisation est en vue, mais elle sera déclenchée après la résolution très prochaine du problème de l'arrêt de la confection des cartes nationales d'identité. Il est prévu, en outre, de rendre mobiles les commissions d'inscription, le carburant pour ce faire ayant déjà été dégagé.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXL

- **Cartes nationales d'identité** : en raison d'une contrainte majeure liée au nouveau code des marchés en cours au Sénégal, les cartes nationales d'idendité ne sont plus produites depuis le mois de novembre 2009. A présent, le plus difficile est passé grâce à l'implication personnelle du Président de la République, et le processus va reprendre très prochainement pour permettre de faire face au stock d'environ 55 000 demandes actuellement enregistrées, car bien que les cartes d'identité ne soient pas produites, leur instruction se poursuit.

- **Retard dans la mise en place des documents électoraux** : des missions ont été envoyées sur le terrain, et ces documents sont en train d'être mis en place dans les différentes commissions administratives d'inscription. Le retard noté naguère, dû à une dotation tardive en ressources financières, sera résorbé dans les jours à venir. En outre, chaque autorité administrative dispose d'un stock de documents électoraux conséquent.

- **Lenteur dans la distribution des cartes d'électeur** : la situation s'explique par le fait que dans la période actuelle, les citoyens se préoccupent plus de l'inscription sur les listes que du retrait de leurs cartes. Cependant, il est prévu une campagne d'information visant à amener les citoyens à aller retirer leurs documents.

- **Fort taux d'inscription constaté à Matam par rapport au reste du pays** : Il s'agit juste d'un constat et non d'une anomalie quelconque. La Direction générale des élections (DGE) mènera une enquête pour tenter de déterminer les raisons de ce phénomène, qui voit un plus grand nombre d'inscriptions dans le Département de Matam par rapport aux autres zones du pays.

- **Certificat de résidence** : les textes en vigueur n'étant pas très explicites sur cette question, notamment sur le point de savoir quelle autorité est habilitée à le délivrer, il a été convenu de la nécessité de profiter de la revue prochaine du Code électoral pour y introduire une disposition qui réglera définitivement le problème.

- **Coût élevé des pièces administratives et non-radiation des défunts du fichier électoral** : ces deux questions sont liées à la déficience de notre état civil, qui doit faire l'objet d'une profonde réforme. La nécessité a été soulignée d'impliquer davantage les élus locaux dans la gestion de ces deux questions.

- **Avis du Conseil d'Etat sur la validité du visa de la CENA** : la juridiction administrative avait exprimé un avis avec pour souci que les citoyens qui s'inscrivent ne soient pas pénalisés par l'absence du visa de la CENA. Or la présence de cette institution par l'apposition de son visa est fondamentale pour la sincérité des scrutins. Dans le souci de ne pas fragiliser l'institution, le Ministère de l'Intérieur enverra un message aux autorités administratives pour leur signaler que le visa de la CENA reste requis. De son côté, la CENA demandera à ses contrôleurs de toujours mentionner les raisons de leur refus de valider. En tout état de cause, avant d'être acheminé à la DAF pour traitement, chaque dossier sera traité entre les représentants à la base des deux entités.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLI

- **Inscriptions des Sénégalais de l'extérieur** : la volonté du Président de la République d'inscrire les Sénégalais de l'extérieur sur les listes électorales est en contradiction avec les dispositions légales, car aux yeux de la loi, ces citoyens ne sauraient être concernés que par une révision exceptionnelle en vue d'une élection nationale. En outre, le fait de cibler deux pays (Etats-Unis et Italie) sur les 34 concernés risque de susciter des interrogations. Il a été retenu d'attirer l'attention de l'autorité sur ces obstacles afin de l'amener à ouvrir une révision exceptionnelle l'an prochain et de prévoir, dans le budget 2011, une provision suffisante pour une telle opération.

- **Audit du fichier électoral** : le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur a rappelé comment, après l'appel du Président de la République pour un audit indépendant du fichier électoral, l'Union européenne a accepté d'apporter son concours, suivie par le gouvernement des Etats-Unis à travers l'USAID. Dans ce cadre, trois experts retenus par ces partenaires entameront incessamment une mission d'assistance technique exploratoire destiné à aider le Sénégal à organiser ses prochaines consultations électorales. La délégation de la CENA a indiqué que cette institution a également été contactée à plusieurs reprises dans ce cadre et qu'elle recevra aussi les experts dans leur travail d'élaboration des termes de référence en vue de l'audit du fichier.

Après ces échanges qu'ils ont jugé fructueux et les résultats consensuels auxquels ils ont permis d'aboutir, MM. Cheikhou Cissé et Papa Sambaré Diop se sont, une nouvelle fois, félicités de ce type de concertations, qui devraient se tenir au moins une fois par mois.

La séance a été levée à 12h47.

Ont pris part à la réncontre :

Pour le Ministère de l'Intérieur : MM. Cheikhou Cissé, Secrétaire général, Cheikh Guèye (DGE), Abibe Fall (DAF), Mamadou Coumé (DFC), Tanor Thiendella Fall (DOE), Abdoulaye Noba, Mouhamadou Moustapha Thioune, Ndary Faye, Momar Dramé, Diabel Dieng, Mme Dieh Mandiaye Bâ, M. Babacar Ndiaye.

Pour la CENA : MM. Papa Sambaré Diop, Vice-président, Amsata Sall, Issa Sall (membres), Didier Bampassy, Secrétaire général, Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général, Waly Faye, Conseiller en informatique, Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Fait à Dakar le 5 mai 2010

Le Conseiller en communication

Mamadou AMAT

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLII

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

(C E N A)

TABLEAU DES POINTS EVOQUES A LA RENCONTRE ENTRE LA CENA ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

CONSTATS	EXECUTANTS	OBSERVATIONS
1. Absence d'information du public sur le démarrage et le déroulement des opérations de révision des listes électorales	Ministère de l'Intérieur Autorités locales	Un CRD spécial sera organisé, appuyé par une large campagne médiatique.
2. Retard dans la mise en place des documents (carnets, répertoires, bottins)	Ministère de l'Intérieur	Les documents seront mis en place suffisamment à temps avant le démarrage des opérations.
3.. Prise des dispositions utiles pour une production continue des CNI.	Ministère de l'Intérieur	La production des CNI a repris en juin 2010 et le retard rattrapé dès le mois de juillet. Il n'existe aucune instance à l'heure actuelle.
4. Absentéisme des présidents de commissions administratives dans certaines localités du fait de la rareté des ressources humaines disponibles à 100 %	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données pour la nomination de présidents susceptibles d'être disponibles à temps plein et pour l'application de sanctions en cas de défaillance.
5. Absence de mobilité des commissions faute de moyens.	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données aux autorités administratives pour créer des commissions mobiles dotées des moyens de fonctionnement nécessaires.
6. Insuffisance de la formation des présidents des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales.	Autorités locales	Il est prévu l'organisation de séances de formation et de recyclage à l'intention de ces présidents de commission.
7. Absence de la quasi-totalité des représentants des partis politiques au sein des commissions administratives.	Acteurs politiques	Les partis seront invités au CRD spécial proposé, tandis que seront réactivés les comités électoraux.
8. Absence de représentants des autorités décentralisées, alors que leur présence est indispensable, surtout pour les opérations de radiation.	Autorités décentralisées	Il sera demandé au ministère de la Décentralisation d'inciter les autorités locales à s'impliquer davantage dans le processus.

9. Difficultés liées à l'obtention du certificat de résidence. Les divergences liées à l'autorité chargée de la délivrance ne sont pas encore levées.	Autorités administratives	Le statu quo sera maintenu avec, en perspective, l'élaboration d'un texte pour réglementer la délivrance de ce document.
10. Coût des actes d'état civil jugé élevé en raison de la faiblesse des revenus en milieu rural.	Autorités décentralisées	Le ministère de la Décentralisation sera saisi pour appeler son attention sur cette question.
11. Faire parvenir dans les meilleurs délais les listes de rejet aux commissions administratives.	Direction de l'automatisation des fichiers (DAF)	La DGE sera appelée à diligenter le retour des rejets de la DAF vers les commissions administratives.
12. Couplage de la procédure de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur	Ministère de l'Intérieur	Il sera assuré le renforcement des représentants des Commissions administratives dans la mesure du possible
13. Statuer sur le sort à réserver aux stocks de cartes d'électeur non distribuées.	MINT CENA Partis politiques	Il sera recherché un avis conjoint du MINT et de la CENA avec l'accord des partis politiques.
14. Liste actualisée des pays susceptibles d'abriter des bureaux de vote Chronogramme des installations des Commissions Administratives dans ces pays	Ministère de l'Intérieur	Il est prévu une réunion de coordination entre le MINT, le MAE, le MSE et la CENA.
15. Annonce par le MINT du démarrage d'une révision exceptionnelle le 1er Décembre 2010.	Ministère de l'Intérieur	Le public et la classe politique seront informés à travers les canaux habituels.
16. Annonce à l'Assemblée Nationale (Presse) par le Ministre d'Etat Ministre de l'Intérieur de la reprise de la revue du Code électoral	Ministère de l'Intérieur	Rappel des propositions de la mission exploratoire de l'audit du fichier électoral.

ADRESSE : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC -Tel. : Bureau 889 66 00 – Fax 823 42 04 – Boîte postale 28 900 Poste Médina - DAKAR - (Sénégal)

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLIII

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLIV

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

COMPTE RENDU

MISSION EXPLORATOIRE UE/USAID SUR LE PROCESSUS ET LE FICHIER ELECTORAL

La mission exploratoire d'experts engagés par l'Union européenne et l'USAID pour aider à la préparation du scrutin de 2012 au Sénégal, entamée le 10 mai, a pris fin le jeudi 27 mai 2010 par un atelier de restitution avec la participation de représentants de l'ensemble des acteurs du processus électoral.

Outre le Ministère de l'Intérieur et la Commission électorale nationale autonome (CENA), la rencontre s'est déroulée en présence de représentants des organisations de la société civile et des partis politiques, dont la coalition Sopi pour demain (majorité présidentielle), la coalition Bennoo Siggil Senegaal (opposition) et les Non Alignés.

L'objectif général de cette mission était d'examiner les possibilités de répondre à la demande d'audit du fichier électoral exprimée par les autorités du Sénégal. Plus spécifiquement, il s'agissait dans cette première phase :

a) d'établir un état des lieux contradictoire du processus électoral dans son ensemble incluant le fichier électoral, à travers le recueil des griefs, insuffisances ou doléances exprimés à l'égard de ce processus ;
b) de proposer une démarche en vue de l'amélioration du processus électoral en général, et du fichier en particulier ;
c) de vérifier s'il était possible de recueillir un consensus autour de cette démarche intégrant la définition des termes de référence de l'audit du fichier électoral.

Les travaux de préparation de l'atelier, conduits par les experts Clément Aganahi, Dunia Ramazani (UE) et Aliou Sall (USAID), se sont déroulés sur neuf jours (du 10 au 19 mai 2010). Ils ont consisté en un dépouillement documentaire et en rencontres et enquêtes sur le terrain avec les structures impliquées par le processus électoral : services techniques des Ministères (diverses directions du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Collectivités locales, notamment la Direction de l'état civil), CENA, partis et coalitions de partis politiques, organisations de la société civile, etc.

Dans ce cadre, les différentes parties prenantes au processus ont été conviées à un premier atelier d'échange, le jeudi 20 mai 2010, qui a permis de dresser un inventaire des doléances envers le processus et le fichier électoral, d'établir un bilan qualitatif des forces et des faiblesses du processus et du fichier électoral et de partager l'inventaire ainsi établi avec toutes les parties prenantes.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLV

Les travaux de l'atelier de restitution du jeudi 27 mai, ouverts par M. Clément Aganahi, ont démarré par la présentation de la synthèse des travaux, assurée par M. Aliou Sall.

Après avoir décrit le contexte de l'atelier, M. Aganahi a passé en revue les différentes phases du processus. En particulier, il a fait état des discussions entre les acteurs et des points sur lesquels elles ont porté, notamment le recensement électoral et la désignation des candidats, la campagne électorale, les opérations de vote le jour du scrutin, la vérification des résultats, la période postélectorale, le fichier électoral…

A la suite de cette présentation, des participants ont pris la parole pour se féliciter du fait que le document ainsi présenté reflétait globalement les positions exprimées. D'autres ont proposé des amendements ou apporté des précisions, qui seront pris en compte par les experts dans la confection du document final.

Après la pause-café, l'atelier s'est poursuivi par la présentation, par M. Dunia Ramazani, du projet de termes de référence de l'audit du fichier électoral, en présence de MM. Cheikhou Cissé, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Gilles Hervio, ambassadeur, Délégué de l'Union européenne, Mme Marcia Bernicat, ambassadeur des Etats-Unis, M. Doudou Ndir, Président de la CENA.

M. Ramazani, dont le document était articulé autour de points comme la portée de l'audit, les normes et pratiques exemplaires, la démarche méthodologique, la mise en œuvre, les aménagements et les indicateurs de performance, a invité les participants à envoyer, s'il y a lieu, leurs observations pour être intégrées éventuellement dans le document final.

Au cours de la séance de clôture, M. Agahani s'est félicité, au nom des experts, de la collaboration obtenue auprès des différents acteurs du processus. Il a déploré l'absence d'un dialogue politique qui, a-t-il estimé, aurait permis à la classe politique sénégalaise d'aboutir à des plages de convergence. Il a suggéré qu'un acteur indépendant prenne l'initiative d'inviter ces acteurs autour d'une table, estimant que cet acteur pourrait être la CENA.

Prenant la parole à son tour, M. Doudou Ndir, Président de la CENA, a d'abord remercié les ambassadeurs de l'Union européenne et des Etats-Unis pour leur engagement à appuyer le processus électoral au Sénégal. M. Ndir s'est ensuite félicité des points d'accord obtenus au cours cette mission d'experts et du fait que les discussions se poursuivent dans le souci d'avancer vers des compromis dynamiques et un climat politique apaisé.

Pour sa part, Mme Marcia Bernicat, ambassadeur des Etats-Unis, a d'emblée noté que le Sénégal restait un modèle en matière de démocratie et que les élections qui y sont prévues en 2012 sont parties pour être parmi les plus observées. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus et a invité les différentes parties prenantes à maintenir la dynamique de la concertation afin de permettre aux citoyens de choisir librement leurs représentants.

M. Gilles Hervio, de son côté, a souligné que la mission exploratoire ainsi suscitée par l'Union européenne a fait plus que ce qui était retenu au départ en arrivant à rétablir un début de dialogue au sein de la classe politique. M. Hervio a salué les consultants retenus pour la qualité de leur travail, ainsi que tous les autres participants pour avoir fait preuve de dépassement, permettant d'arriver à des résultats aussi appréciables. M. Hervio a souligné que l'UE restait ouverte à une poursuite éventuelle de son appui au processus électoral au Sénégal et que, dans ce cadre, elle ne manquera pas d'instaurer une solide collaboration avec la CENA dont il a souligné le caractère incontournable dans le dispositif électoral sénégalais.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLVI

Puis, au nom des partis politiques, toutes obédiences confondues, et des organisations de la société civile, M. Ousmane Badiane de la coalition Bennoo Siggil Senegaal (BSS) s'est félicité des travaux et de l'ambiance dans laquelle ils se sont déroulés, notamment l'esprit d'ouverture et de dépassement, la capacité d'écoute et la volonté d'arriver à des résultats. M. Badiane a émis le souhait que les partenaires qui se sont impliqués pour l'organisation de cette mission accompagnent le processus jusqu'à son terme afin que le Sénégal organise, en 2012, des élections libres, démocratiques et transparentes.

A sa suite, M. Mamadou Diop de la coalition Sopi pour toujours a brièvement pris la parole pour confirmer que, comme l'a dit son homologue de BSS, l'esprit de consensus a bien prévalu durant les travaux.

Clôturant la rencontre au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, M. Cheikhou Cissé, s'est réjoui, à son tour, du bon déroulement et de la sérénité des travaux, après avoir remercié l'UE et l'USAID d'avoir répondu positivement à l'appel lancé le 31 décembre 2009 par le Président de la République pour un audit indépendant du fichier électoral. M. Cissé a rendu un hommage appuyé et vibrant aux experts de l'UE et de l'USAID pour la qualité de leur travail et pour la façon dont ils ont conduit cette mission exploratoire qui devrait permettre d'arriver à l'audit du fichier électoral. Il a donné l'assurance que le Ministère de l'Intérieur jouera sa partition dans l'organisation matérielle des élections sous le contrôle et la supervision de la CENA et en présence de toutes les formations politiques impliquées.

La séance de clôture de l'atélier a été suivie d'un point de presse au cours duquel les journalistes ont surtout interpellé les experts et les représentants des partis politiques sur le déroulement de la mission exploratoire.

La CENA était représentée à l'atelier par MM. Papa Sambaré Diop, Vice-président, Amsata Sall, Issa Sall (membrees), Waly Faye, Conseiller en informatique, et Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Fait à Dakar le 27 mai 2010

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLVII

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE VISITE

Le Président de la Commission électorale nationale autonome (CENA), M. Doudou Ndir, a effectué le jeudi 20 mai 2010 une visite de courtoisie et de prise de contact auprès du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA).

M. Ndir, qui était à la tête d'une délégation de la CENA, a été accueilli à son arrivée au siège du CNRA par la Présidente de cette institution, Mme Nancy Ndiaye Ngom, entourée de ses principaux collaborateurs.

Dans son allocution de bienvenue, Mme Ngom s'est déclaré particulièrement honorée de recevoir le Président de la CENA et sa délégation, qui représentent une institution occupant une place centrale dans le système démocratique sénégalais, au même titre que le CNRA, deux organes dont elle a souligné la complémentarité.

Après avoir plaidé pour la consolidtion et la diversification des bases de la collaboration entre la CENA et le CNRA, Mme Nancy Ndiaye Ngom a insisté sur le caractère difficile de la mission de ces deux institutions, toujours soupçonnées par un camp d'être favorables à un autre, ce qui est, du reste, le lot de tous les arbitres.

Mme Ngom n'a pas manqué de souligner le brillant parcours, tant au niveau national qu'international, de M. Doudou Ndir, de même que son sens élevé de la chose publique, atouts qui ont déterminé le choix porté sur sa personne par la plus haute autorité de la République pour diriger une sturcture telle que la CENA.

En réponse à cette allocution, M. Ndir a aussi retracé la carrière professionnelle et loué les qualités tant morales que professionnelles de Mme Ngom avec qui il partage la profession de magistrat, qui est de rendre la justice.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLVIII

Il a également relevé les nombreuses similitudes entre le CNRA et la CENA comme l'équilibre, l'équidistance et l'impartialité entre les acteurs du jeu politique qui caractérisent leurs missions, la nomination de leurs membres pour la même durée et la diversité de leurs origines.

M. Doudou Ndir a ensuite préconisé l'institution d'un calendrier de rencontres entre ces deux partenaires privilégiés qui ont intérêt à entretenir une coopération fructueuse, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales qui s'annoncent sensibles et à l'occasion desquelles il s'est dit convaincu que le CNRA jouera encore son rôle comme il l'a fait jusqu'ici.

Après ces deux allocutions, les membres des deux délégations ont échangé leurs points de vue sur un certain nombre de problèmes, notamment sur la manière de conduire les missions de l'une ou l'autre institution.

Ont pris part à la réunion :

Pour le CNRA : Mmes Nancy Ndiaye Ngom (Présidente), Ndèye Ndack Diaphale Diaw (Secrétaire exécutif), MM. Elhadj Malick Diop, Baba Kâ, Alioune Loum, Gora Mbodj, Modou Ngom, Mme Marième Mbengue Sèye (Conseillers).

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir (Président), Moumar Guèye, Babacar Macodou Ndiaye, Issa Sall (membres), Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Mamadou Amat (Conseiller en communication).

Fait à Dakar le 20 mai 2010

Rapporteur

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageXLIX

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a reçu, le lundi 14 juin 2010, la visite d'une délégation du parti Démocratie Citoyenne (DC) conduite par le Premier Secrétaire national de cette formation, M. Samir Abourizk.

Cette visite, effectuée à la demande de la direction de Démocratie Citoyenne et acceptée par la CENA, s'est traduite par une séance de travail entre la délégation visiteuse et une délégation de la structure hôte conduite par son président, M. Doudou Ndir.

Dans son mot de bienvenue, le Président Ndir, a souligné la longue expérience politique de Démocratie Citoyenne ainsi que la qualité de ses relations avec l'administration et les organes de supervision des élections. M. Ndir a également évoqué l'article L.18 du Code électoral qui stipule que des rencontres peuvent avoir lieu entre la CENA et les partis politiques légalement constitués, à l'initiative de la première ou à la demande des derniers.

Prenant la parole à son tour, M. Samir Abourizk a indiqué que cette rencontre était la deuxième du genre entre son parti et la CENA. Il s'agit, en perpective de la célébration, le mois prochain, du dixième anninversaire de la fondation de DC, de rencontrer les différentes structures intervenant dans les élections, la CENA au premier chef, pour les informer sur le programme et les objectifs de ce parti.

M. Abourizk, qui a retracé son long itinéraire politique et décrit les combats auxquels sa formation a pris part, a remis à la CENA un document contenant l'ensemble des axes de réflexion que DC entend mettre en œuvre, notamment un projet visant à faire de la CENA une structure chargée de l'organisation des élections en amont et en aval, le Ministère de l'Intérieur ne s'occupant plus alors que de la gestion du calendrier électoral.

Parmi les autres points mis en avant par M. Abourizk figurent :

- le vote obligatoire à partir de l'âge de 18 ans,
- l'harmonisation des délais francs,
- la promotion de la laïcité et de la démocratie,
- l'obligation de requérir l'avis de la CENA pour la reconaissance des partis politiques,
- la suppression des candidatures indépendantes aux élections,
- l'exclusion des organisations de la société civile du débat politique,
- la limitation de l'élection présidentielle à un tour de scrutin,
- la limitation à deux du nombre des mandats des élus nationaux,

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageL

- l'instauration du système proportionnel intégral dans les élections,
- la régulation du cautionnement lors des élections,
- l'instauration du bulletin de vote unique,
- le verrouillage de la Constitution.

Après cet exposé, M. Doudou Ndir a remercié le leader de Démocratie Citoyenne et l'a félicité pour la richesse de son document tout en lui précisant que certains de ces points ci-dessus énumérés ne sauraient concerner la CENA, car ne relevant pas des élections.

Le Vice-président de la CENA, Me Papa Sambaré Diop, a abondé dans le même sens, en insistant particulièrement sur la nécessité d'une réflexion commune destinée notamment à améliorer le système électoral. Il a aussi rappelé que depuis sa création, la CENA a formulé, à l'issue de chaque scrutin, des recommandations dont la mise en œuvre devrait aider grandement à l'atteinte d'un tel objectif.

Puis MM. Amsata Sall, membre de la CENA chargé des relations avec les partis politiques, et Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général de la CENA, ont souligné qu'il appartenait aux partis politiques au premier chef d'amener l'autorité politique à changer la loi, que la CENA se chargera ensuite d'appliquer et de faire appliquer.

Au terme de cette rencontre qu'il a jugée fructueuse et pleine d'enseignement, M. Samir Abourizk a rendu hommage aux membres de la CENA pour la qualité du travail qu'ils ont accompli dans le cadre qui leur est imparti.

En concluant la réunion, M. Doudou Ndir a réaffirmé la volonté de la CENA de continuer à faire des propositions destinées à améliorer le système électoral sénégalais. Elle compte également faire prévaloir ses points de vue à la reprise de la concertation sur le Code électoral.

Les deux délégations étaient composées ainsi qu'il suit :

DC : MM. Samir Abourizk, Premier Secrétaire national, Ibou Diop Ndiaye, Directeur politique, Mmes Awa Seck Badji, chargée des élections, Aminata Sarr, chargée des questions administratives, MM. Aymar Bandagny, chargé de la propagande, Bakary Samado Diédhiou, chargé de la liaison avec les jeunes.

CENA : MM. Doudou Ndir, Président, Papa Sambaré Diop, Vice-président, Amsata Sall, membre, chargé des relations avec les partis politiques, Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général, Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Fait à Dakar le 14 juin 2010

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

(C E N A)

TABLEAU DES POINTS EVOQUES A LA RENCONTRE ENTRE LA CENA ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

CONSTATS	EXECUTANTS	OBSERVATIONS
1. Absence d'information du public sur le démarrage et le déroulement des opérations de révision des listes électorales	Ministère de l'Intérieur Autorités locales	Un CRD spécial sera organisé, appuyé par une large campagne médiatique.
2. Retard dans la mise en place des documents (carnets, répertoires, bottins)	Ministère de l'Intérieur	Les documents seront mis en place suffisamment à temps avant le démarrage des opérations.
3.. Prise des dispositions utiles pour une production continue des CNI.	Ministère de l'Intérieur	La production des CNI a repris en juin 2010 et le retard rattrapé dès le mois de juillet. Il n'existe aucune instance à l'heure actuelle.
4. Absentéisme des présidents de commissions administratives dans certaines localités du fait de la rareté des ressources humaines disponibles à 100 %	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données pour la nomination de présidents susceptibles d'être disponibles à temps plein et pour l'application de sanctions en cas de défaillance.
5. Absence de mobilité des commissions faute de moyens.	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données aux autorités administratives pour créer des commissions mobiles dotées des moyens de fonctionnement nécessaires.
6. Insuffisance de la formation des présidents des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales.	Autorités locales	Il est prévu l'organisation de séances de formation et de recyclage à l'intention de ces présidents de commission.
7. Absence de la quasi-totalité des représentants des partis politiques au sein des commissions administratives.	Acteurs politiques	Les partis seront invités au CRD spécial proposé, tandis que seront réactivés les comités électoraux.
8. Absence de représentants des autorités décentralisées, alors que leur présence est indispensable, surtout pour les opérations de radiation.	Autorités décentralisées	Il sera demandé au ministère de la Décentralisation d'inciter les autorités locales à s'impliquer davantage dans le processus.

ADRESSE : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC -Tel. : Bureau 889 66 00 – Fax 823 42 04 –
Boîte postale 28 900 Poste Médina - DAKAR - (Sénégal)

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageLI

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageLII

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

(C E N A)

TABLEAU DES POINTS EVOQUES A LA RENCONTRE ENTRE LA CENA ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

CONSTATS	EXECUTANTS	OBSERVATIONS
1. Absence d'information du public sur le démarrage et le déroulement des opérations de révision des listes électorales	Ministère de l'Intérieur Autorités locales	Un CRD spécial sera organisé, appuyé par une large campagne médiatique.
2. Retard dans la mise en place des documents (carnets, répertoires, bottins)	Ministère de l'Intérieur	Les documents seront mis en place suffisamment à temps avant le démarrage des opérations.
3.. Prise des dispositions utiles pour une production continue des CNI.	Ministère de l'Intérieur	La production des CNI a repris en juin 2010 et le retard rattrapé dès le mois de juillet. Il n'existe aucune instance à l'heure actuelle.
4. Absentéisme des présidents de commissions administratives dans certaines localités du fait de la rareté des ressources humaines disponibles à 100 %	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données pour la nomination de présidents susceptibles d'être disponibles à temps plein et pour l'application de sanctions en cas de défaillance.
5. Absence de mobilité des commissions faute de moyens.	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données aux autorités administratives pour créer des commissions mobiles dotées des moyens de fonctionnement nécessaires.
6. Insuffisance de la formation des présidents des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales.	Autorités locales	Il est prévu l'organisation de séances de formation et de recyclage à l'intention de ces présidents de commission.
7. Absence de la quasi-totalité des représentants des partis politiques au sein des commissions administratives.	Acteurs politiques	Les partis seront invités au CRD spécial proposé, tandis que seront réactivés les comités électoraux.
8. Absence de représentants des autorités décentralisées, alors que leur présence est indispensable, surtout pour les opérations de radiation.	Autorités décentralisées	Il sera demandé au ministère de la Décentralisation d'inciter les autorités locales à s'impliquer davantage dans le processus.

9. Difficultés liées à l'obtention du certificat de résidence. Les divergences liées à l'autorité chargée de la délivrance ne sont pas encore levées.	Autorités administratives	Le statu quo sera maintenu avec, en perspective, l'élaboration d'un texte pour réglementer la délivrance de ce document.
10. Coût des actes d'état civil jugé élevé en raison de la faiblesse des revenus en milieu rural.	Autorités décentralisées	Le ministère de la Décentralisation sera saisi pour appeler son attention sur cette question.
11. Faire parvenir dans les meilleurs délais les listes de rejet aux commissions administratives.	Direction de l'automatisation des fichiers (DAF)	La DGE sera appelée à diligenter le retour des rejets de la DAF vers les commissions administratives.
12. Couplage de la procédure de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur	Ministère de l'Intérieur	Il sera assuré le renforcement des représentants des Commissions administratives dans la mesure du possible
13. Statuer sur le sort à réserver aux stocks de cartes d'électeur non distribuées.	MINT CENA Partis politiques	Il sera recherché un avis conjoint du MINT et de la CENA avec l'accord des partis politiques.
14. Liste actualisée des pays susceptibles d'abriter des bureaux de vote Chronogramme des installations des Commissions Administratives dans ces pays	Ministère de l'Intérieur	Il est prévu une réunion de coordination entre le MINT, le MAE, le MSE et la CENA.
15. Annonce par le MINT du démarrage d'une révision exceptionnelle le 1er Décembre 2010.	Ministère de l'Intérieur	Le public et la classe politique seront informés à travers les canaux habituels.
16. Annonce à l'Assemblée Nationale (Presse) par le Ministre d'Etat Ministre de l'Intérieur de la reprise de la revue du Code électoral	Ministère de l'Intérieur	Rappel des propositions de la mission exploratoire de l'audit du fichier électoral.

ADRESSE : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC -Tel. : Bureau 889 66 00 – Fax 823 42 04 –
Boîte postale 28 900 Poste Médina - DAKAR - (Sénégal)

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageLIII

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageLIV

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME
(C E N A)

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE MINISTERE DE L'INTERIEUR/CENA
DU 13 JUILLET 2010

La deuxième réunion au niveau le plus élevé entre le Ministère de l'Intérieur et la Commission électorale nationale autonome (CENA) a eu lieu le mardi 13 juillet 2010 de 11h à 13h sous la présidence conjointe du Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, M. Bécaye Diop, et du Président de la CENA, M. Doudou Ndir, conduisant chacun une délégation.

La rencontre, qui se tenait dans les locaux du ministère, s'inscrivait dans le cadre des concertations régulières instaurées par les responsables des deux institutions pour examiner les différents problèmes rencontrés dans la gestion du processus électoral en vue de leur trouver des solutions.

En ouvrant les travaux, le Ministre d'Etat Bécaye Diop a souhaité la bienvenue à la délégation de la CENA en se félicitant de la qualité de la coopération entre les deux institutions. Il a ensuite demandé à ses collaborateurs de répondre à toutes les interpellations de la CENA avec un esprit constructif en vue de trouver les solutions appropriées à tous les problèmes soulevés.

Prenant la parole à son tour, le Président Doudou Ndir a souligné la franche collaboration entre le Ministère de l'Intérieur et la CENA. Après avoir rappelé la première réunion du genre, tenue le 30 mars 2010, suivie d'une autre entre agents du département et experts de la CENA, M. Ndir a noté les progrès accomplis, facilités qu'ils ont été par l'esprit de partenariat régnant entre les deux entités.

La parole a ensuite été donnée à l'Adjoint au Secrétaire général de la CENA, M. Ibrahima Diagne, pour la présentation des questions sur lesquelles cette institution voulait avoir des explications. Sur les différents points soulevés, le Ministre d'Etat et ses collaborateurs ont apporté les réponses appropriées, suscitant cependant ici ou là des précisions et des éclairages. (Voir en Annexe le tableau des questions abordées et des solutions envisagées).

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a ensuite interpellé le Président de la CENA sur son sentiment au sujet de la mission d'audit du fichier électoral. Après avoir rappelé le rôle joué par la CENA dans ce processus suite à son implication par l'Union européenne –qui finance l'opération de concert avec l'USAID–, M. Ndir a annoncé que son institution étudiait présentement le rapport de mission produit par les experts électoraux engagés par ces institutions. M. Ndir a annoncé une réunion, dans la seconde

ADRESSE : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC -Tel. : Bureau 33 889 66 00 – Fax 33 823 42 04 –
Boîte postale 28 900 Poste Médina - DAKAR - (Sénégal)

quinzaine du mois de juillet, entre la CENA et l'ambassadeur de l'UE au Sénégal, M. Gilles Hervio, après quoi il compte saisir le Ministère de l'Intérieur pour examiner avec lui les voies et moyens d'assurer le succès de l'opération.

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, M. Cheikhou Cissé, qui avait représenté le Ministre d'Etat à l'atelier de restitution des conclusions de la mission exploratoire, a rappelé l'esprit dans lequel celui-ci s'est tenu ainsi que le consensus qui y a prévalu sur la nécessité d'arriver à un audit clair et transparent du fichier électoral.

En conclusion, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a promis que tout sera mis en œuvre par ses services pour la tenue d'un scrutin juste et démocratique. Il a enfin estimé qu'il était également temps que soit repris le processus de revue du Code électoral et qu'une telle tâche pourrait être menée de concert avec la CENA.

En marge de la réunion, le Ministre d'Etat a émis le souhait que la prochaine rencontre entre les deux institutions se tienne dans les locaux de la CENA.

Ont pris part aux travaux :

Pour le Ministère de l'Intérieur : MM. Bécaye Diop, Cheikhou Cissé, Secrétaire général, Birane Niang, Directeur de cabinet, Cheikh Guèye, DGE, Tanor Thiendella Fall, DOE, Macoumba Coumé, DFC, Oumar Mbow, DAF, Mouhamadou Moustapha Thioune, DAGAT, Mamadou Guèye, DAGAT et Ndary Faye, Conseiller technique.

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir, Président, Papa Sambaré Diop, Vice-président, Issa Sall, membre, Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général, Waly Faye, Conseiller en informatique et Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Fait à Dakar le 13 juillet 2010

Le Rapporteur

Mamadou AMAT

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:16 PageLV

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLVI

ANNEXE

LES QUESTIONS EVOQUEES ET LES MESURES ENVISAGEES POUR LES RESOUDRE

CONSTATS	REPONSES APPORTEES
1. Retard dans le démarrage de la confection de CIN. Absence d'information du public sur les raisons de ce retard à la clôture des opérations des listes électorales.	La production des CIN a repris depuis le 21 juin 2010. Le processus se déroule normalement et aujourd'hui, les machines ont atteint leur vitesse de croisière. La reprise s'étant effectuée à la veille de la fin des opérations de révision des listes électorales, le MINT n'a pas jugé utile de faire de la publicité. Mais en prévision des prochaines révisions, l'information sera largement diffusée. Le MINT envisage en outre des missions combinées à l'étranger pour la fabrication de CIN et de passeports destinés aux Sénégalais de l'extérieur.
2. Est-ce que la distribution des CE sera poursuivie ? Le cas échéant sous quelle forme ?.	Le sort des CIN est réglé par le fait qu'il s'agit d'une opération administrative. Elles seront déposées dans les commissariats de police, qui vont se charger de leur distribution. Concernant les cartes d'électeur, pour lesquelles il s'agit d'une opération électorale, leur sort est lié à celui de la révision des listes électorales. En effet, la distribution des cartes d'électeur s'arrête en même temps que les opérations de révision des listes (art R.40 et suivants du Code électoral).
3. Quelles mesures envisagées pour impliquer davantage les autorités locales surtout en ce qui concerne la mobilité des commissions et les radiations pour cause de décès et d'incapacité.	La question de la mobilité des commissions est aujourd'hui dépassée du faitqu'elles ne fonctionnent plus. Les radiations pour cause de décès sont mieux gérées en milieu urbain qu'en milieu rural. Le MINT envisage une concertation avec les départements ministériels concernés pour trouver une solution définitive à cette question.
4. Persistance du conflit de compétence pour la délivrance des certificats de résidence.	Une circulaire sera émise à l'intention des autorités à la base pour leur rappeler les règles et principes en la matière. La circulaire sera rédigée de concert entre le MINT et le ministère de la Décentralisation.
5. Cas de possession de deux cartes d'électeur par la même personne décelé à Diokoul, Département de Kébémer. Notre lettre n° 24/2010 du 9/06/2010-	La question a été traitée par la DAF et une lettre a été adressée à la CENA pour expliquer comment une telle situation a pu se produire.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLVII

6. Résultats investigations sur nombre important de BV proposés dans le département de BAKEL. Notre lettre N° 164/2010 du 10/05/2010	La question est encore à l'étude. Le ministre d'Etat note cependant que Bakel a effectivement fait l'objet d'un découpage après que les autorités ont reçu des correspondances de certains villages qui ne souhaitaient plus dépendre de telle ou telle communauté rurale. Une situation similaire pourrait survenir dans le Kédougou.
7. La faiblesse des ressources humaines dans certaines localités ne permet pas de trouver des présidents de CA disponibles à 100 %.	Du fait du problème de disponibilité de personnel qualifié qui caractérise certaines localités, il est quasi impossible de trouver une solution définitive à cette question. Néanmoins, la réflexion se poursuit.
8. Distribution de cartes d'électeur en l'absence du contrôleur de la CENA signalées dans plusieurs localités comme Pikine – Bogal.	Le MINT va saisir les autorités administratives des localités concernées. Au-delà, une circulaire sera émise en direction de toutes les circonscriptions du pays pour rappeler les règles en la matière.
9. Absence de dispositif sécuritaire pour garder les CE hors des heures de travail.	Une circulaire sera émise pour demander aux autorités de « prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer la sécurité des cartes ».
10. Nombreuses erreurs de ventilation des CE dans les départements.	Remarque juste. Il sera demandé aux autorités locales de renvoyer toutes les cartes dont les propriétaires n'appartiennent pas à la localité où les cartes ont été indûment envoyées.
11. Information des électeurs sur la période contentieuse après la publication des listes électorales.	Le contentieux connaît deux phases, dont la première a lieu actuellement et fait suite à la période de révision. Elle se poursuit jusqu'au 31 juillet. La seconde période contentieuse interviendra après la publication des résultats. Elle fera l'objet d'une large information en direction du public.
12. Faire parvenir dans les meilleurs délais les listes de rejet aux commissions administratives.	Rien ne s'y oppose en fait si les listes sont établies. L'exploitation des carnets vient de démarrer et il n'y a pas un très grand nombre de rejets. En tout état de cause, chaque fois que des erreurs seront constatées, le document sera renvoyé à la commission concernée pour les rectifications nécessaires.
13. Non-respect des dispositions légales relatives aux mesures à prendre pour la sécurisation des CE après la période de distribution.	Une circulaire sera adressée aux autorités administratives pour le respect des dispositions légales (art. R.40 et suivants du Code électoral). Les commissions administratives d'inscription sur les listes électorales seront maintenues en place jusqu'au 31 juillet pour gérer la période contentieuse.
14. Décision à prendre sur le sort réservé au stock de CE en souffrance, notamment celles concernant les personnes décédées.	Des concertations sont en cours au sein du MINT sur les modalités juridiques autorisant la destruction du stock mort.

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLVIII

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

(C E N A)

TABLEAU DES POINTS EVOQUES A LA RENCONTRE ENTRE LA CENA ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

CONSTATS	EXECUTANTS	OBSERVATIONS
1. Absence d'information du public sur le démarrage et le déroulement des opérations de révision des listes électorales	Ministère de l'Intérieur Autorités locales	Un CRD spécial sera organisé, appuyé par une large campagne médiatique.
2. Retard dans la mise en place des documents (carnets, répertoires, bottins)	Ministère de l'Intérieur	Les documents seront mis en place suffisamment à temps avant le démarrage des opérations.
3.. Prise des dispositions utiles pour une production continue des CNI.	Ministère de l'Intérieur	La production des CNI a repris en juin 2010 et le retard rattrapé dès le mois de juillet. Il n'existe aucune instance à l'heure actuelle.
4. Absentéisme des présidents de commissions administratives dans certaines localités du fait de la rareté des ressources humaines disponibles à 100 %	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données pour la nomination de présidents susceptibles d'être disponibles à temps plein et pour l'application de sanctions en cas de défaillance.
5. Absence de mobilité des commissions faute de moyens.	Ministère de l'Intérieur	Des instructions ont été données aux autorités administratives pour créer des commissions mobiles dotées des moyens de fonctionnement nécessaires.
6. Insuffisance de la formation des présidents des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales.	Autorités locales	Il est prévu l'organisation de séances de formation et de recyclage à l'intention de ces présidents de commission.
7. Absence de la quasi-totalité des représentants des partis politiques au sein des commissions administratives.	Acteurs politiques	Les partis seront invités au CRD spécial proposé, tandis que seront réactivés les comités électoraux.
8. Absence de représentants des autorités décentralisées, alors que leur présence est indispensable, surtout pour les opérations de radiation.	Autorités décentralisées	Il sera demandé au ministère de la Décentralisation d'inciter les autorités locales à s'impliquer davantage dans le processus.

ADRESSE : Immeuble Fonds de Garantie Automobile – Avenue Malick Sy x Impasse COSEC -Tel. : Bureau 889 66 00 – Fax 823 42 04 –
Boîte postale 28 900 Poste Médina - DAKAR - (Sénégal)

9. Difficultés liées à l'obtention du certificat de résidence. Les divergences liées à l'autorité chargée de la délivrance ne sont pas encore levées.	Autorités administratives	Le statu quo sera maintenu avec, en perspective, l'élaboration d'un texte pour réglementer la délivrance de ce document.
10. Coût des actes d'état civil jugé élevé en raison de la faiblesse des revenus en milieu rural.	Autorités décentralisées	Le ministère de la Décentralisation sera saisi pour appeler son attention sur cette question.
11. Faire parvenir dans les meilleurs délais les listes de rejet aux commissions administratives.	Direction de l'automatisation des fichiers (DAF)	La DGE sera appelée à diligenter le retour des rejets de la DAF vers les commissions administratives.
12. Couplage de la procédure de révision des listes électorales et de distribution des cartes d'électeur	Ministère de l'Intérieur	Il sera assuré le renforcement des représentants des Commissions administratives dans la mesure du possible
13. Statuer sur le sort à réserver aux stocks de cartes d'électeur non distribuées.	MINT CENA Partis politiques	Il sera recherché un avis conjoint du MINT et de la CENA avec l'accord des partis politiques.
14. Liste actualisée des pays susceptibles d'abriter des bureaux de vote Chronogramme des installations des Commissions Administratives dans ces pays	Ministère de l'Intérieur	Il est prévu une réunion de coordination entre le MINT, le MAE, le MSE et la CENA.
15. Annonce par le MINT du démarrage d'une révision exceptionnelle le 1er Décembre 2010.	Ministère de l'Intérieur	Le public et la classe politique seront informés à travers les canaux habituels.
16. Annonce à l'Assemblée Nationale (Presse) par le Ministre d'Etat Ministre de l'Intérieur de la reprise de la revue du Code électoral	Ministère de l'Intérieur	Rappel des propositions de la mission exploratoire de l'audit du fichier électoral.

Rapport Cena ok_Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLIX

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLX

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

REUNION DE LA CENA AVEC UNE DELEGATION DE L'USAID
COMPTE RENDU

La Commission électorale nationale autonome (CENA) a tenu, le jeudi 5 août 2010 à son siège, une séance de travail avec une délégation de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), composée de Mme Nicole Tresh, Directrice adjointe de l'USAID, et M. Massamba Dieng, Chef de mission adjoint, chargé du programme Gouvernance et Paix.

La réunion a été ouverte à 11h par le Président de la CENA, M. Doudou Ndir, entouré de quelques membres de l'institution et de ses principaux collaborateurs. Dans son allocution de bienvenue, M. Ndir a d'abord retracé la longue collaboration entre les deux entités avant de remercier les autorités de l'USAID pour leur sollicitude constante envers la CENA.

M. Ndir a également souligné le fait que cette réunion intervient à quelques semaines du démarrage de l'audit du fichier électoral, opération à laquelle participent pleinement l'USAID, aux côtés de l'Union européenne (UE), de même que la CENA à laquelle la mission exploratoire attribue un rôle primordial dans ce cadre.

A son tour, Mme Nicole Tresh, après avoir insisté sur l'importance d'un organe tel que la CENA dans le système démocratique, a réaffirmé la volonté de l'USAID de collaborer encore davantage avec notre institution.

A cet égard, elle a fait état de la mise en œuvre prochaine, par l'USAID, d'un programme Gouvernance et Paix au Sénégal (USAID/PGP-Sénégal) visant à améliorer la démocratie, la bonne gouvernance et la réconciliation nationale. Il s'agira, pour l'USAID, de soutenir une série d'interventions en partenariat avec le gouvernement du Sénégal et la société civile sénégalaise.

Ensuite, M. Massamba Dieng a décliné ce programme, qui s'étalera sur une durée de quatre à cinq ans pour un budget de 20 millions de dollars. Il reposera sur les quatre composantes suivantes :

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXI

1. Promouvoir la bonne gouvernance,
2. Renforcer la décentration fiscale,
3. Soutenir l'organisation d'élections libres et crédibles en 2012 et
4. Contribuer au règlement définitif de conflit en Casamance.

Au cours des échanges ayant suivi la présentation du programme, il a été noté que la CENA pourrait bénéficier d'un appui dans le cadre de la composante 3 et que l'USAID ne manquera pas de tenir compte des besoins qu'elle a exprimés. Ainsi, le Président Ndir a fait état des besoins des CEDA en matière d'équipements et de moyens d'action sur le terrain sans oublier de mentionner le parc automobile vieillissant de la CENA.

En vue d'examiner les détails de l'intervention de l'USAID en faveur de la CENA, Mme Tresh a suggéré la tenue d'une nouvelle rencontre entre les deux institutions, mais cette fois au plan technique, en présence de l'expert de l'USAID qui était attendu à Dakar dans les prochains jours. Le principe en a été accepté et la date de la réunion a été fixée au mercredi 11 août à 10h à la CENA.

Revenant sur la mission d'audit du fichier électoral, M. Doudou Ndir a signalé que celle-ci a été élargie à d'autres domaines dont la revue du Code électoral et qu'il est prévu, à cet égard, une rencontre entre la CENA et une délégation conduite par M. Gilles Hervio, ambassadeur de l'UE au Sénégal, notamment pour examiner le niveau d'implication de la CENA dans l'opération.

En réponse, Mme Tresh a indiqué que l'USAID est bien disposée à prendre part à cette concertation. Dans la foulée, elle a révélé que la Coopération allemande a décidé de s'associer à l'UE et à l'USAID dans la Mission d'assistance technique exploratoire visant à aider le Sénégal à organiser les élections de 2012.

La réunion a été clôturée à 12h15.

Outre le Président Ndir, la CENA était représentée à la réunion par MM. Moumar Guèye, Mouhamadou Mbodj, Amsata Sall, Issa Sall (Membres), Didier Bampassy (Secrétaire général), Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Mamadou Dieng (Comptable), Waly Faye (Conseiller en informatique), Mamadou Amat (Conseiller en communication) et Samba Lô (Conseiller technique du Président).

Fait à Dakar le 5 août 2010

Rapporteur

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXII

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a reçu, le jeudi 12 août 2010 à son siège, une mission du Conseil Constitutionnel de Transition du Niger (CCTN) venue s'enquérir de l'expérience du Sénégal en matière de contrôle et de supervision des élections.

La délégation nigérienne, accompagnée par M. Siricondy Diallo, membre du Conseil Constitutionnel du Sénégal, était composée de MM. :

- Hassimou Oumarou, membre du CCTN,
- Narey Oumarou, membre du CCTN et
- Moussa Issaka, Greffier en chef du CCTN.

A son arrivée dans les locaux de la CENA, aux alentours de 11h30, la délégation a été conduite à la salle de conférence où l'attendaient le Président et les autres membres de l'Assemblée Générale de la CENA.

Après les présentations et le mot de bienvenue du Président Doudou Ndir, les visiteurs ont eu droit à un exposé sur les rôles et missions de la CENA, exposé préparé et présenté par M. Amsata Sall, membre de l'institution.

Les membres de la délégation, visiblement intéressés par les informations ainsi livrées, ont ensuite longuement échangé avec ceux de la CENA. Ils n'ont pas manqué, à leur tour, de donner des détails sur le fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) nigérienne qui, à la différence de la CENA, est chargée de l'organisation matérielle des élections au Niger.

En clôturant la rencontre, le Président Ndir a remercié M. Amsata Sall pour la qualité de son exposé ainsi que les autres membres de la CENA pour les commentaires et précisions qu'ils ont ajoutés pour rehausser le niveau des débats.

Outre le Président Doudou Ndir, étaient présents pour le compte de la CENA : MM. Papa Sambaré Diop, Vice-président, Babacar Diallo, Moumar Guèye, Elhadj Guissé, Mbaye Mbengue, Babacar Macodou Ndiaye, Amsata Sall, Issa Sall (membres), Didier Bampassy (Secrétaire général), Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Waly Faye (Conseiller en Informatique), Mamadou Amat (Conseiller en Communication).

Fait à Dakar le 12 août 2010

Le Rapporteur

Mamadou AMAT

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXIII

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

REUNION DE LA CENA AVEC UNE DELEGATION DE BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX COMPTE RENDU

La Commission électorale nationale autonome (CENA) a tenu, le mardi 24 août 2010, à partir de 12 h à son siège, une séance de travail avec une délégation de bailleurs de fonds internationaux représentés par l'Union européenne (UE), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la République fédérale d'Allemagne.

La rencontre s'est ouverte sur une allocution de M. Doudou Ndir, Président de la CENA, qui a d'abord souhaité la bienvenue à la délégation avant de remercier les entités qui la composent pour le soutien précieux qu'elles apportent au processus électoral au Sénégal en général et, en particulier, pour la considération qu'elles portent à l'institution qu'est la CENA.

L'ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne au Sénégal, M. Gilles Hervio, a ensuite retracé l'historique de l'intervention de l'UE et l'USAID, qui ont financé une mission préliminaire d'experts qui a défini des termes de référence pour un audit du processus électoral en vue des élections de 2012 au Sénégal. M. Hervio a ensuite souligné le rôle central que la CENA sera appelée à jouer dans ce cadre après avoir noté qu'un consensus semble s'être fait sur la possibilité que la suite du processus soit gérée par cette institution, comme l'ont préconisé lesdits experts. M. Hervio a enfin demandé où en était le dossier sur les travaux de la revue du Code électoral.

Le Président Ndir, appuyé par le Vice-président, Me Papa Sambaré Diop, et d'autres membres de la CENA, dont MM. Moumar Guèye, Babacar Macodou Ndiaye, Amsata Sall et Issa Sall, a indiqué que le processus de revue du Code électoral a été interrompu du fait de divergences intervenues entre les acteurs et que la situation n'a pas évolué depuis. Le Ministère de l'Intérieur, maître d'œuvre de cette opération, a transmis à la CENA le rapport y afférent.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXIV

Or la finalisation de ce dossier semble indispensable à la bonne opérationnalité de l'audit du processus électoral.

Ne pouvant s'autosaisir pour conduire cette opération, la CENA pourrait toutefois adjoindre ses bons offices à ceux des bailleurs de fonds, qui se sont déjà pleinement impliqués dans ce processus global en vue d'amener les autorités politiques et les acteurs concernés à reprendre les travaux de revue du Code électoral.

Le chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne au Sénégal, M. Hans Over, à qui le Président de la CENA a exprimé ses remerciements pour son implication dans le processus, a expliqué qu'un expert juridique a été recruté et que l'action à mener par le gouvernement allemand sera fondée sur les termes de référence élaborés par cet expert.

Après avoir remercié, une nouvelle fois, les membres de la délégation de leur sollicitude envers la CENA, le Président Doudou Ndir a réaffirmé l'engagement de la CENA à toujours répondre aux sollicitations des partenaires du Sénégal.

La séance a été levée à 12h55.

Etaient présents :

Pour les bailleurs : M. Gilles Hervio (UE), M. Philippe Thomas (UE), Mme Coumba Pathé Paye (UE), M. Benjamin Feit (Directeur de programme USAID), Mme Melissa Knight (Chef du Bureau DG/EDI/USAID), MM. Massamba Dieng (Directeur adjoint PGP/USAID), Sidi M. Diawara (AED/PGP/USAID), Hans Over (Chargé d'affaires ambassade d'Allemagne) et Alexandre D. Berndt (ambassade d'Allemagne).

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir (Président), Papa Sambaré Diop (Vice-président), Moumar Guèye, Mbaye Mbengue, Babacar Macodou Ndiaye, Amsata Sall, Issa Sall (membres), Didier Bampassy, Secrétaire général, Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Mamadou Dieng (Comptable), Mor Diop (Gestionnaire), Mamadou Amat, Conseiller en communication, Waly Faye, Conseiller en informatique, et Samba Lô (Conseiller technique du Président).

Fait à Dakar le 24 août 2010

LE PRESIDENT

RAPPORTEUR

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXV

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

REUNION DE LA CENA AVEC UNE DELEGATION DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE
COMPTE RENDU

Une délégation de la CENA conduite par le Président de l'institution, M. Doudou Ndir, a reçu, le lundi 4 octobre 2010 à partir de 11h, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Sénégal, M. Christian Glages, accompagné du Premier secrétaire à l'ambassade, M. Alexander Daniel Bendt.

Dans son allocution de bienvenue, M. Ndir a remercié le diplomate allemand pour l'implication de son pays dans le soutien que l'Union européenne et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ont décidé d'apporter au Sénégal dans l'organisation des prochaines échéances électorales.

A son tour, M. Clages a exprimé son intérêt personnel pour le processus des élections en général, et celui du Sénégal en particulier. Il a ensuite justifié la décision de l'Allemagne de s'impliquer dans ce processus à la suite de l'appel lancé par le Président de la République à la communauté internationale pour aider à l'audit du fichier électoral.

Puis le diplomate allemand, appuyé par le Premier secrétaire, a posé un certain nombre de questions précises sur le déroulement et le contenu des actes déjà posés, ce à quoi le Président Ndir ainsi que MM. Issa Sall et Amsata Sall ont apporté des réponses claires et détaillées. Celles-ci ont porté, notamment, sur les travaux préalables des experts internationaux en vue de l'audit du fichier, les raisons du blocage de la revue du Code électoral et le rôle de la CENA dans le processus à venir.

A l'issue des échanges, MM. Clages et Bendt ont remercié leurs interlocuteurs pour les explications ainsi fournies, qui leur ont permis, ont-ils assuré, d'avoir une meilleure perception des enjeux.

En concluant la réunion, M. Doudou Ndir a insisté sur la nécessité que les différents acteurs du jeu politique soient animés de la même bonne foi, avant de réaffirmer sa volonté et celle des autres membres de la CENA de tout faire pour que la suite du processus se déroule le mieux possible, dans le cadre de la loi et du règlement ainsi que dans le respect du serment qu'ils ont prêté.

La délégation de la CENA comprenait : MM. Doudou Ndir, Président, Amsata Sall, Issa Sall, membres, Didier Bampassy, Secrétaire général, Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général, Waly Faye, Conseiller en informatique, et Mamadou Amat, Conseiller en communication.

Fait à Dakar le 4 octobre 2010

Rapporteur

Mamadou AMAT
Conseiller en communication

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXVI

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE REUNION

Une importante délégation de la CENA a rencontré, le lundi 11 octobre 2010 à 11h, au Ministère de l'Intérieur, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, M. Ousmane Ngom, entouré de ses plus proches collaborateurs, à l'occasion d'une réunion de prise de contact initiée par ce dernier après sa récente nomination à la tête de ce département.

Dans son discours d'accueil, le Ministre d'Etat a d'abord souhaité une chaleureuse bienvenue à la délégation de la CENA. Il a souligné qu'en matière d'élections, la CENA demeure le premier partenaire, le premier interlocuteur du Ministère de l'Intérieur. C'est la raison pour laquelle il s'est dit heureux de cette première rencontre en attendant la visite qu'il compte rendre prochainement à la CENA. Ce sera, a-t-il ajouté, pour une séance de travail approfondie qui permettra de tracer les nouveaux contours de la coopération entre nos deux entités.

Ce qui importe, a encore dit le Ministre d'Etat, c'est d'arriver à créer un climat apaisé, serein et de confiance qui permette aux citoyens sénégalais d'aller aux prochaines élections dans la paix, la concorde et la sérénité. Pour ce faire, il a préconisé des concertations et des contacts fréquents, directs et sans protocole entre le Président de la CENA et lui-même, ainsi qu'entre leurs différents services et collaborateurs.

M. Ousmane Ngom s'est dit d'autant plus persuadé de pouvoir instaurer une collaboration confiante avec la CENA qu'il en connaît le président, M. Doudou Ndir, dont il a loué les qualités tant humaines que professionnelles, ainsi que l'élégance, l'urbanité et la civilité. Après s'être dit persuadé que le nouveau président a su insuffler un nouvel élan à l'institution, Me Ngom a rendu hommage aux autres membres de la CENA dont il a loué les qualités indéniables pour avoir déjà travaillé avec la plupart d'entre eux.

En réponse, le Président de la CENA a salué cette démarche républicaine consistant, de la part du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, à établir un contact direct avec la CENA dès qu'il a retrouvé la responsabilité de la conduite du processus électoral. M. Ndir a salué les qualités d'homme d'Etat de son hôte ainsi que son expérience du management de la chose publique, comme il l'a démontré à la tête de tous les départements ministériels qu'il a dirigés jusqu'ici.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXVII

Estimant que Me Ngom ne devrait pas manquer de continuer l'œuvre qu'il avait entamée alors qu'il dirigeait déjà ce ministère, le Président de la CENA s'est dit convaincu qu'il empruntera la voie tracée par son prédécesseur, M. Bécaye Diop, qui avait su nouer avec notre institution une solide et fructueuse coopération qui a permis d'accomplir de grands pas sur la voie de l'instauration d'un climat électoral apaisé.

M. Doudou Ndir a ensuite affirmé avoir tissé avec son interlocuteur des relations personnelles antérieures à leur nomination à leurs fonctions actuelles, ce qui est de nature, a-t-il expliqué, à faciliter la conduite de leurs missions respectives au mieux des intérêts de la population sénégalaise. Il s'agit pour chacun, a-t-il dit, d'une mission régalienne, républicaine qui s'insère dans la gestion des intérêts des Sénégalais. Le Président Ndir, qui a déclaré connaître personnellement quasiment tous les collaborateurs du Ministre d'Etat, s'est dit très confiant à cet égard, sachant que M. Ousmane Ngom a été formaté dans l'esprit républicain et qu'il saura taire ses passions partisanes pour privilégier l'intérêt général.

Après cet échange d'allocutions, Me Ngom a fait état des préoccupations que pourrait avoir la CENA, notamment au plan matériel. Il a promis de s'employer à aider à les prendre en charge du mieux qu'il pourra étant entendu que son département constitue le premier interlocuteur de la CENA au niveau de l'Etat.

Après l'avoir remercié de la disponibilité ainsi manifestée, le Président Ndir a interpellé le Ministre d'Etat sur le démarrage imminent de la mission d'audit du fichier électoral, qui s'effectue sous supervision internationale, ainsi que sur une reprise éventuelle de la revue du Code électoral.

En réponse, M. Ngom a indiqué avoir reçu les représentants des bailleurs de fonds (Union européenne, USAID, Allemagne) à qui il a rappelé que la mission visait, non pas à aider le Sénégal à organiser des élections – ce que ce pays sait faire et fait depuis très longtemps –, mais à contribuer à la restauration de la confiance au sein de la société politique. Concernant la revue du Code électoral, il a assuré qu'il s'agit plutôt d'un bilan postélectoral visant à améliorer le texte et que seuls quelques articles n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre les partis politiques, le ministère de l'Intérieur et la CENA. Aussi se trouve-t-on aujourd'hui en face d'une alternative : soit adopter la soixantaine d'articles sur lesquels un accord a été obtenu, soit maintenir le statu quo.

Le ministre d'Etat a ensuite donné la parole au Directeur général des élections (DGE), M. Cheikh Guèye, qui a livré des détails sur le déroulement de l'opération d'audit du fichier électoral dans laquelle la CENA jouera un rôle central en tant que président du Comité de pilotage.

Il a ensuite évoqué la révision des listes électorales, qui a donné deux niveaux de chiffres : ceux venant des commissions administratives et ceux obtenus après validation informatique. Après avoir estimé que les chiffres bruts obtenus par la DGE sont les mêmes que ceux détenus par la CENA, M. Guèye a indiqué que pour le fichier général, il ya eu 19 582 nouvelles inscriptions, 51 262 modifications et duplicata, 294 changements de statut et 305 radiations ; quant au fichier militaire et paramilitaire, il a connu 14 inscriptions, 20 modifications et duplicata, 60 changements de statut et 6 radiations.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXVIII

M. Guèye a aussi évoqué la question des cartes d'électeur, dont la distribution a continué en même temps les inscriptions, ce, à la suite d'un accord entre la CENA et le Ministère de l'Intérieur. Pour les cartes non retirées et dont la destruction a été envisagée suite à une recommandation de la CENA, toutes les précautions nécessaires seront prises au plan légal et tout ce qui devra être fait le sera de concert avec les différents acteurs du jeu politique.

Puis, après un bref échange entre collaborateurs du Ministre d'Etat et membres de la CENA sur diverses questions intéressant le processus électoral, le Président Doudou Ndir s'est réjoui, une fois de plus, de l'accueil réservé à sa délégation et à lui-même, avant que le Ministre d'Etat Ousmane Ngom ne conclue la séance en formulant l'espoir que les bonnes résolutions prises seront traduites dans les faits.

Ont participé à la réunion :

Pour le ministère de l'Intérieur : M. Ousmane Ngom, Mme Sokhna Touré (Directeur de cabinet), MM. Cheikhou Cissé (Secrétaire général), Cheikh Guèye (DGE), Abibe Fall (DAF), Macoumba Coumé (DFC), Mamadou Diop (Conseiller), Oumar Top (Dagat),, Mouhamed M. Thioune (Dagat), Cheikh A. Ndiaye (DOE).

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir, Papa Sambaré Diop (Vice-président), Elhadj Guissé, Babacar Macodou Ndiaye, Amsata Sall, Mouhamet Fall, Issa Sall, Mbaye Mbengue, Babacar Diallo (membres), Didier Bampassy (Secrétaire général), Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Waly Faye (Conseiller en informatique), Mamadou Amat (Conseiller en communication).

La séance a été levée à 12h25.

Fait à Dakar le 11 octobre 2010

Le Conseiller en communication

Mamadou AMAT

3

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXIX

CEREMONIE DE LANCEMENT DES TRAVAUX SUR L'AUDIT DU FICHIER ELECTORAL

Allocution de Monsieur Doudou NDIR

PRESIDENT DE LA CENA

Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Experts internationaux,
Messieurs les Directeurs,
Messieurs les Membres des partis politiques,

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui devrait constituer une étape marquante dans la vie politique de notre pays. Il s'agit, en effet, de l'installation du Comité de pilotage et du Comité technique pour l'audit du fichier électoral.

La CENA, chargée de la présidence du Comité de pilotage, se félicite, par ma voix, du redoutable honneur qui lui est ainsi fait, mais qu'elle prend à cœur d'assumer et d'assurer dans l'intérêt du Sénégal et de ses citoyens, avec pour finalité l'instauration de la confiance non seulement dans notre système électoral, mais aussi entre les acteurs du jeu politique.

Après l'élection présidentielle de février 2007, dont les résultats ont fait l'objet de contestation par une partie de la classe politique, le scrutin législatif de juin 2007 a été boycotté par de nombreuses formations politiques de ce pays. Ces partis, en dépit de l'audit effectué à l'époque, ont continué et continuent encore à remettre en cause la fiabilité du fichier électoral.

Une telle situation, quelles que soient les raisons avancées, constitue une difficulté à surmonter dans l'affermissement de notre démocratie. Elle contribue, de surcroît, à entretenir une

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXX

situation délétère qui entrave la bonne marche du pays vers la croissance et le développement auxquels il aspire légitimement.

Voilà sans doute pourquoi le Président de la République a confirmé, dans un message à la Nation, la nécessité de faire procéder à un audit indépendant du fichier électoral sous supervision internationale.

Premier partenaire du Sénégal à répondre à cet appel, l'Union Européenne, par sa Délégation dans notre pays, sera rejointe dans cette initiative par le gouvernement des Etats-Unis à travers l'Agence américaine pour le développement international (USAID), puis par la République fédérale d'Allemagne.

C'est alors qu'est intervenue une mission exploratoire qui, après avoir regroupé l'ensemble des acteurs directement concernés (partis politiques, organisations de la société civile, CENA, Ministère de l'Intérieur), a dressé les termes de référence de la mission d'audit du fichier électoral que nous entamons aujourd'hui.

Je voudrais saisir l'occasion pour inciter les uns et les autres au dépassement, mais aussi à une implication individuelle et collective pour que cette entreprise soit couronnée de succès.

La CENA, en ce qui la concerne, fera de son mieux pour y arriver, comme elle le proclame du reste dans sa lettre d'engagement portant mission d'audit du fichier électoral. En effet, directement concernée par les travaux, dont elle préside le Comité de pilotage, la CENA se met, et l'ensemble de son personnel avec elle, à la disposition de l'équipe chargée de mener à bien le travail.

La revue consistera à attester de la conformité de la pratique en rapport avec les lois et règlements en vigueur. Elle sera

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXI

essentiellement documentaire et consistera aussi en la détermination de la cohérence, de la consistance, de la suffisance, de la nécessité et de la complétude de la pratique en matière d'inscription des électeurs. Pour ce faire, la revue couvre le cadre légal, le cadre réglementaire, les procédures et les activités des entités concernés.

Mesdames, messieurs.

Si le Sénégal a toujours été considéré comme un pays de démocratie et un Etat de droit, il se veut aussi une nation de consensus. Voilà pourquoi je voudrais, comme je l'ai déjà fait par le passé, inciter les acteurs politiques de tous bords à s'engager résolument dans la voie incontournable du dialogue et de la concertation afin de permettre à notre pays d'arriver à une vie politique sereine et apaisée.

La cérémonie d'aujourd'hui pourrait être un pas décisif dans cette direction et permet de nourrir légitimement de réels espoirs quant à l'accomplissement de nouvelles avancées pour notre démocratie, puisque les résultats de l'étude préliminaire effectuée par les experts électoraux ici présents ont été favorablement accueillis par les acteurs du jeu politique que nous sommes tous.

J'aimerai conclure cette allocution en citant un passage du document de ces experts électoraux : « Sans bonne foi, rien n'est possible, et les montages institutionnels les plus sophistiqués ne servent à rien. Il faut espérer que tous les acteurs du processus électoral sénégalais en prennent conscience ».

Je vous remercie de votre attention.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXII

MISSION D'AUDIT DU FICHIER ELCTORAL

Dakar, 14 octobre 2010

Compte-rendu

Objet : Réunion de Comité de Pilotage ad hoc de l'Audit du Fichier Electoral..

Participants : Me Ousmane Ngom, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur du Sénégal, Mr Cheikh Guèye, Directeur Général des Elections, et collaborateurs ;
Mr. Doudou Ndir, Président de la CENA, et collaborateurs ;
Mrs. Gilles Hervio, Ambassadeur - Chef de la Délégation de l'UE, Mme Marcia Bernicat Ambassadeur des EUA;Mr Christian Clages, Ambassadeur d'Allemagne, et leurs collaborateurs ;
Mrs les représentantsde la Société Civile et des coalitions des partis politiques : Mouvance Présidentielle, Benno SiggilSenegaal, Coalition des Partis Indépendants, Coalition des Partis Non Alignés, Alliance JëfJël Benno Taxawal Senegal ;
Mmes et Mrs les experts de la Mission d'Audit du Fichier Electoral.

Déroulement de la réunion :

1. Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur,Me Ousmane Ngom, a présidéle 13 octobre 2010 à partir de 10h45, la cérémonie officielle du lancementdes travaux de la Mission d'Audit du Fichier Electoral dont l'objectif était de procéder à l'installation des Comités de Pilotage et Technique. Cette première phase de la réunion s'est déroulée dans son intégralité en présence des organes de presse.

2. Les Ambassadeurs des trois partenaires financiers du projet et le Président de la CENA ont chacun fait une allocution présentant le contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Le Chef de Mission a ensuite présenté l'équipe de la Mission.

3. Le Ministre d'État a enfin prononcé son discours d'inauguration puis il a suspendu la réunion à 11h15.

4. En marge de la réunion, la pause entre 11h15 à 12h00 a permis à la presse de solliciter à partie des participants leurs impressions et leurs réactions sur le lancement des activités de la Mission d'Audit.

5. La séance a repris à 12h sous la présidence du Président de la CENA. Les Ambassadeurs se sont fait alors représenter par leur représentant. Seules les personnes contactées avant la réunion par la Secrétariat de la Mission d'Audit y ont participé.

6. Le Chef de Mission a présentéle cadrage et le calendrier de la Mission d'Audit tels que mentionnés dans les documents distribués. Une mention a été faite sur la méthodologie de la Mission d'Audit, à savoir : (1) son indépendance, (2) son caractère à visée participative, (3) la non divulgation

Azur 15 Building, 2éme étage, 12 boulevard DjilyMbaye – BP 50555 Dakar, Sénégal
Tel : + 221 33 829 64 37 – Fax : + 221 33 822 72 72

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXIII

des résultats et recommandations aux partis et coalitions politiques tant que la mission n'avait pas achevé ses travaux.

7. La deuxième thématique de la réunion a porté sur une discussion et des échanges à propos des projets de texte relatifs à la mise en place des Comités de Pilotage et Technique.

8. La discussion portant sur les termes de référence du Comité de Pilotage a permis retenir les points suivants:

- L'évidence quant au rôle donné à la CENA, c'est à dire d'assurer la présidence du Comité de Pilotage ;
- L'importance pour le Ministère de l'Intérieur d'être représenté par chacune des ses directions concernées par l'organisation des élections (DGE, DFC, DOE, DAF, DAGAT) ;
- La participation de 5 représentants pour la Mouvance Présidentielle et Benno SiggilSenegaal;
- La participation de 2 représentants pour l'Alliance JëfJël Benno TaxawaSenegal, la Coalition des Partis Indépendants, la Coalition des Partis Non Alignés et la Société Civile ;
- L'introduction d'un article en lieu du dernier alinéa de l'article 2 avec la modification suivante : « (…) le Comité de Pilotage ne prend pas de pose pas d'actes de nature à remettre en cause la Mission d'Audit ».

9. Répondant à la remarque d'un participant, le Président de la CENA a écarté toute notion de positionnement « hiérarchique » entre son institution et la Mission d'Audit. Dans ce sens, il a rappelé l'essence même des rapports professionnels entre parties auditées (cf : le Ministère de l'Intérieur et la CENA) et auditeur (la Mission d'Audit).

10. Le texte portant création du Comité Technique a été retenu tel que présenté aux participants par le Chef de Mission. Toutefois, il a été introduit l'option de la participation de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), en cas de besoin.

11. Le Directeur de la DGE a invité les différents partis politiques à lui soumettre, dans les meilleurs délais, la liste des différents partis politiques composants leur coalition, selon les mêmes dispositions du Code électoral que lors d'élections. Cette condition est nécessaire pour l'adoption de deux projets de textes, étant entendu que la monture finale sera finalisée par le Ministère de l'Intérieur selon le vocabulaire d'usage de l'administration.

12. Le Directeur de la DGE a aussi informé les participants que la publication officielle de ces deux projets de texte se fera sous forme de décret ministérielpour le Comité de Pilotage et sous forme d'arrêté de la Primature pour leComité Technique.

Les travaux ont pris fin à 15h.

Azur 15 Building, 2éme étage, 12 boulevard DjilyMbaye – BP 50555 Dakar. Sénégal
Tel : + 221 33 829 64 37 – Fax : + 221 33 822 72 72

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXIV

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE

NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2010 ENTRE LA CENA ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

Faisant suite à un engagement antérieur, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, M. Ousmane Ngom, accompagné des principaux responsables de son département, a effectué, le vendredi 19 novembre 2010, à la Commission électorale nationale autonome (CENA), une visite de courtoisie qui s'est transformée en séance de travail avec les membres de cette institution conduits par leur président, M. Doudou Ndir.

Dans son allocution de bienvenue à l'ouverture de la rencontre, le Président de la CENA s'est d'abord réjoui du respect, par le Ministre d'Etat, de son engagement d'effectuer cette visite de courtoisie à l'organe de contrôle et de supervision du processus électoral, concrétisant ainsi la volonté manifestée par son prédécesseur, M. Bécaye Diop, d'établir et d'entretenir une relation de complémentarité entre les deux institutions.

Après avoir souligné les responsabilités convergentes de la CENA et du Ministère de l'Intérieur visant à œuvrer à des élections apaisées dans le pays, M. Doudou Ndir a évoqué le souhait unanime du peuple sénégalais, mais aussi de l'ensemble de la classe politique et du Président de la République, d'aboutir à un scrutin transparent, d'où la pertinence de l'audit du fichier électoral effectué présentement par des experts internationaux.

En réponse, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a situé sa visite dans une tradition bien établie de relations de confiance, de respect mutuel et de franche collaboration entre son département et la CENA, le premier étant chargé de l'organisation des élections sous le contrôle et la supervision de la seconde.

Donnant l'assurance que rien ne sera épargné par ses collaborateurs et par lui-même pour avoir un scrutin apaisé, parce que transparent, libre et démocratique, M. Ousmane Ngom a rendu hommage au président et aux autres membres de la CENA pour la confiance dont ils bénéficient de la part du chef de l'Etat, de la classe

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXV

politique et de l'ensemble du peuple, ainsi que pour le rôle que peut jouer leur institution dans l'instauration d'un climat postélectoral apaisé.

Après ces deux allocutions, la séance de travail proprement dite a démarré avec les informations livrées par M. Ngom, qui a annoncé la prise du décret n° 2010-1519 du 15 décembre 2010 fixant la date de l'élection présidentielle au dimanche 26 février 2012. Le Ministre d'Etat a évoqué un second texte, le décret n° 2010-1521 du 16 novembre 2010, pris en conformité avec la loi électorale et fixant la période de révision des listes électorales. L'opération s'étalera du 1er décembre 2010 au 30 juin 2011 sur l'ensemble du territoire national, ainsi que du 1er février au 31 juillet 2011 pour les Sénégalais de l'extérieur.

Bien qu'il s'agisse là d'opérations relevant exclusivement des attributions du ministère de l'Intérieur en tant que maître d'œuvre du processus électoral, les responsables de ce département souhaitent s'entendre avec la CENA et les autres acteurs de la scène politique dans leur mise en œuvre, a assuré M. Ousmane Ngom. En outre, si le décalage entre les deux opérations de révision des listes électorales s'explique par des raisons budgétaires, le ministère de l'Intérieur dit se soucier des difficultés des ressortissants sénégalais à l'étranger, d'où sa décision de coupler, en faveur de ces derniers, l'inscription sur les listes électorales et l'instruction de la carte d'identité nationale.

Après avoir pris acte de ces décisions et annoncé les mesures arrêtées à l'interne dans le cadre de leur mission de contrôle et de supervision, le Président et les autres membres de la CENA ont fait état d'un certain nombre de préoccupations, dont l'absence d'une véritable campagne d'information du public sur le démarrage des opérations de révision des listes électorales ou le retard noté dans la mise en place de certains documents électoraux importants tels les carnets, les répertoires et les bottins.

Tout en assortissant ses constats de propositions de solution concrètes, la CENA a aussi évoqué quelques préoccupations telles que la situation de certains présidents de commission administrative d'inscription sur les listes électorales, l'absence de représentants des partis politiques dans ces commissions administratives, les difficultés liées à l'obtention du certificat de résidence, le coût jugé élevé de certaines pièces d'état civil, la nécessité de faire parvenir, dans les meilleurs délais, les listes de rejet aux commissions administratives…

Les interrogations ainsi exprimées ont suscité d'enrichissants débats entre membres de la CENA et responsables du ministère de l'Intérieur, qui ont apporté les éclairages souhaités. Il s'agit notamment du Directeur général des élections (DGE), du Directeur de l'automatisation des fichiers (DAF), du Directeur des opérations électorales (DOE), du Directeur de l'administration générale et de l'aménagement du territoire (Dagat) et du Directeur de la formation et de la communication (DFC).

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXVI

Le ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur a remercié les membres de la CENA de la pertinence de leurs remarques et suggestions avant d'affirmer sa ferme volonté d'en tenir compte dans la conduite du processus électoral. Puis, en réponse à une question du président de la CENA relative à la reprise de la revue du Code électoral, M. Ngom a annoncé la convocation, à la date du 30 novembre, d'une concertation avec les partis politiques avec, à l'ordre du jour, un point sur cette problématique et aussi, éventuellement, un autre relatif à la question du cautionnement.

En tirant les conclusions de la rencontre, le Président de la CENA en a salué le caractère positif, facilité par la disponibilité du ministre d'Etat et de l'ensemble de ses collaborateurs, avant de plaider pour la poursuite de cette collaboration dont l'objectif est d'aboutir à des élections claires, transparentes et démocratiques.

En réponse, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur s'est aussi félicité de l'esprit positif et constructif qui a marqué la rencontre avant de donner l'assurance que son département ne ménagera aucun effort pour que la tradition se maintienne. Il a également émis le souhait qu'au-delà des échanges épistolaires, les contacts soient plus nombreux et plus souples non seulement entre les responsables des deux institutions, mais aussi entre leurs collaborateurs.

Ont pris part à la rencontre :

Pour le ministère de l'Intérieur : MM. Ousmane Ngom, Cheikhou Cissé (Secrétaire général), Cheikh Guèye (DGE), Abibe Fall (DAF), Tanor Thiendella Fall (DOE), Macoumba Coumé (DFC), Mamadou Diop (Conseiller), Oumar Top (Dagat),, Mouhamadou Moustapha Thioune (Dagat), Mamadou Bocar Niane (DFC), Cheikh Alioune Ndiaye (DOE).

Pour la CENA : MM. Doudou Ndir, Papa Sambaré Diop (Vice-président), Elhadj Guissé, Babacar Macodou Ndiaye, Amsata Sall, Mouhamet Fall, Issa Sall, Moumar Guèye, Mbaye Mbengue, Babacar Diallo, Mme Aminata Kébé Dramé (membres), Didier Bampassy (Secrétaire général), Ibrahima Diagne (Adjoint au Secrétaire général), Waly Faye (Conseiller en informatique), Mamadou Amat (Conseiller en communication), Samba Moussa Lô.

Fait à Dakar le 19 novembre 2010

Le Rapporteur

Mamadou AMAT

3

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXVII

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION ELECTORALE

NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2010 ENTRE LA CENA ET LA COALITION BSS

La Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) a tenu, le lundi 29 novembre 2010 de 11h05 à 13h30 à son siège, une réunion avec une délégation de la coalition Bennoo Siggil Senegaal (BSS). Organisée à la demande des formations regroupées au sein de cette structure, la rencontre s'inscrivait dans le cadre des consultations régulières entre la CENA et les partis politiques tel que prévu par l'article L.18 du Code électoral.

La délégation de la CENA était conduite par M. Doudou Ndir, Président de cette institution, tandis que celle de BSS, forte de neuf membres, était dirigée par MM. Massène Niang et Dialo Diop, respectivement coordonnateur national du Mouvement pour le socialisme et l'Unité (MSU) et secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND).

Dans son allocution de bienvenue, M. Doudou Ndir s'est d'abord réjoui de cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre des contacts réguliers entre la CENA et les acteurs de la scène politique nationale. Puis, après avoir fait l'historique de la CENA, qui est le produit d'intenses négociations au sein de la classe politique, M. Ndir a insisté sur la nature de la mission de cette structure, qui se situe à égale distance des différents acteurs du jeu politique et à l'égard desquels elle se comporte en arbitre neutre et impartial.

Ensuite MM. Massène Niang, au nom des leaders de la coalition, et Ousmane Badiane, responsable de la commission électorale de BSS, ont tour à tour pris la parole. Ils ont justifié la nécessité de cette rencontre par leur souci de voir respecter la tradition qui veut que, dans notre pays, après chaque étape du processus électoral, les acteurs politiques, le Ministère de l'Intérieur et la CENA se retrouvent pour procéder à l'évaluation de la phase qui vient de s'achever, une telle opération ayant pour objectif de tirer tous les enseignements susceptibles de contribuer à l'amélioration des étapes à venir.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXVIII

Or, ont estimé MM. Niang et Badiane, depuis la fin des inscriptions sur les listes électorales, le 31 juillet 2010, aucune réunion d'évaluation n'a été convoquée. C'est la raison pour laquelle BSS a souhaité porter à la connaissance de la CENA, organe chargé du contrôle et de la supervision du processus électoral, les dysfonctionnements et manquements qu'elle dit avoir constatés lors de la dernière révision des listes électorales et qui méritent d'être corrigés.

En outre, avec le démarrage de l'Audit du fichier électoral depuis le 13 octobre 2010, la coalition BSS voulait échanger avec la CENA sur des aspects relatifs au processus électoral dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012.

MM. Niang et Badiane ainsi que les autres membres de la délégation de BSS ont soulevé un certain nombre de questions spécifiques au sujet desquelles le Président et les autres membres de la CENA ont donné des réponses précises. Ces questions ont porté, notamment, sur la nécessité de mettre les listings à la disposition des parties prenantes aux élections, de rendre disponible suffisamment à temps la carte électorale et d'assurer un convoyage sécurisé des procès-verbaux des bureaux de vote. Ils ont également réclamé une évaluation critique des quatre dernières élections tenues dans le pays, ainsi qu'un bilan de la dernière révision des listes électorales et la renonciation à la révision exceptionnelle prévue pour compter du 1er décembre 2010.

Un débat riche, empreint de franchise et de respect mutuel, s'est instauré entre les deux parties, débat au cours duquel la délégation de la CENA a apporté des éclairages qui ont permis de mieux appréhender la mission de cette structure, qui est de « faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence, la sincérité des scrutins en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits ». Les uns et les autres ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer à l'éradication du climat de suspicion qui entoure actuellement le processus électoral afin d'aboutir, à terme, à des élections sincères et démocratiques, parce que libres et transparentes.

En conclusion, la CENA a accepté la proposition de la coalition Bennoo Siggil Senegaal d'instaurer entre les deux structures un système de communication et d'échange d'informations plus souple ainsi que le principe de rencontres et de concertations plus fréquentes.

Tirant les conclusions de la réunion, le Président de la CENA a réaffirmé le respect des membres de son institution envers tous les partis politiques en tant qu'ils concourent à l'expression du suffrage. M. Doudou Ndir n'a pas manqué d'insister sur la nécessité que « tous les acteurs fassent en sorte, puisque nous sommes embarqués dans le même bateau, d'arriver à bon port » et que les prochains scrutins se déroulent dans la paix et dans la confiance retrouvée.

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXIX

Outre MM. Massène Niang (MSU) et Dialo Diop (RND), la délégation de BSS comprenait :

- Mme Adji Mergane Kanouté de Union pour le développement du Sénégal/Innovation (UDS/Innovation),
- MM. Ousmane Badiane de la Ligue démocratique (LD),
- Pascal Seck du Mouvement des radicaux de gauche (MRG),
- Benoît Sambou de l'Alliance pour la République (APR),
- Doro Diagne du Rassemblement pour le socialisme et la démocratie/Takku Defaraat Senegaal (RSD/TDS),
- Amadou Daff de l'Union citoyenne (UC) et
- Ousmane Ndiaye de l'Alliance des forces de progrès (AFP).

La délégation de la CENA, conduite par le Président Doudou Ndir, comprenait :

- MM. Papa Sambaré Diop, Vice-président,
- Mouhamet Fall, membre,
- Elhadj Guissé, membre,
- Amsata Sall, membre
- Issa Sall, membre,
- Ibrahima Diagne, Adjoint au Secrétaire général,
- Waly Faye, Conseiller en informatique,
- Mamadou Amat, Conseiller en communication et
- Samba Moussa Lô, Conseiller du Président.

Fait à Dakar le 29 novembre 2010

Le Rapporteur

Mamadou AMAT

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXX

LA CELLULE INFORMATIQUE

La base de fonctionnement de la cellule informatique au niveau de la Commission Electorale Nationale Autonome, CENA, ainsi que sa raison d'être est l'article L8 de la loi créant cette institution, notamment en ses paragraphes 1, 2, 3 et 4. Nous citons :

ARTICLE L.8 LES ATTRIBUTIONS DE LA C.E.N.A SONT LES SUIVANTES :

• Superviser et contrôler tout le processus d'établissement et de gestion du fichier électoral, avec un droit d'accès à la documentation relative aux analyses, à la configuration physique du matériel et des équipements informatiques, à la programmation et aux procédures de saisies, de mise a jour, de traitement et de restitution des données

• Superviser et contrôler l'établissement et la révision des listes électorales par la nomination d'un contrôleur auprès de toute commission ou de toute structure chargée de l'inscription sur les listes électorales, ainsi que leur révision ou refonte; ce contrôleur garde un feuillet de l'attestation d'inscription ou de modification de l'inscription de chaque électeur et sur la souche qui sert de support à la saisie informatique.

• Contrôler et superviser toute mise à jour de la carte électorale

• Superviser et contrôler l'impression et la distribution des cartes d'électeurs; la C.E.N.A est informée de tout le processus d'appel à concurrence et de commande des cartes d'électeurs; un contrôleur, nommé par elle, est présent de droit dans toute commission ou structure chargée de distribuer des cartes d'électeurs

Tout système informatique d'une institution, organe, organisme ou organisation, suit le schéma de fonctionnement primordial de la structure de l'entité qu'elle sert et celui de la CENA n'échappe pas à cette règle. Elle se présente, dans ses activités, comme le squelette de la raison d'être et du mode de fonctionnement de notre institution. Dans la pratique, son activité est divisible en deux niveaux :

1) La centralisation des données pour permettre aux membres d'avoir une visibilité globale sur les processus électoraux. Ces données proviennent de deux sources :

   a) Les CEDA : nous font parvenir les données brutes, devant permettre aux membres et aux acteurs politiques de suivre l'avancement des révisions ou inscriptions sur les listes électorales à travers le site internet.

   b) Le Ministère de l'intérieur, à travers la DGE nous fait parvenir ses statistiques. Bien que ne pouvant être comparées à 1:1, le recoupement de ces deux sources sont effectuées pour faciliter l'analyse du produit final qui ne peut être que celui du Ministère de

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXI

l'Intérieur, étant donné que lors du traitement au niveau de la DAF, divers paramètres sont appliques aux données brutes, comme par exemple les dossiers rejetés.

2) L'analyse des données venant des CEDA et leur rationalisation sont réflexivement effectuées puis suit leur approximation avec celles venant du Ministère de l'Intérieur. Cette méthode est appliquée à toutes les procédures dont des résultats nous parviennent d'au moins deux sources différentes comme par exemple lors d'élections où nous avons nos propres données issues de communications directes et des PV, puis celles de la Cour d'Appel et, dans certains cas, celles da la Commission Nationale de Recensement des Votes (CNRA)

LES RESSOURCES

La cellule informatique met à disposition des membres de la CENA trois sources d'information dont deux sont intrinsèques à la Commission Electorale, la troisième visible pour tout le monde :

1) INTERNE

Il y a des ressources internes purement orientées administration, avec les divers annuaires partant du répertoire des membres à ceux du commandement territorial et tout autre acteur peut avoir besoin de sa collaboration. C'est aussi au niveau de cette ressource que se trouve la gestion de documents internes et d'autres procédures administratives : L'adresse de cette ressource est : http://interne.cena.sn/

2) INTRA

C'est la ressource principale mise à la disposition des membres de la CENA. Durant la période d'acquisition des données, ce site est progressivement alimenté. Ceci est vrai pour les périodes de révisions comme lors des élections. C'est seulement lorsque le produit est fin prêt que son contenu est transféré vers le site public : L'adresse de cette ressource est : http://intra.cena.sn/

3) LE SITE

Le site contient les statistiques électorales et des diverses pour informer toute personnelle y ayant intérêt. Les rapports de la CENA de même que les analyses des diverses procédures y sont téléchargeable au format PDF.

L'AUDIT DU FICHIER

La cellule informatique de la CENA s'était mise à l'entière disposition des experts de la Mission d'Audit du Fichier Electoral, MAFE. En plus de l'ouverture de son système aux experts et la présentation des diverses ressources et fruit de ses analyses, elle a aidé à rassembler tous les documents administratifs permettant

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXII

d'avoir une vue globale des méthodes de travail de la CENA, notamment l'interactivité du siège avec les CEDA et DECENNA.

CHIFFRES REVISION 2010

INSCRITS	*MODIFICATION*	*ADRESSE*	*RADIATION*	*DUPLICATA*	*STATUT*
18 981	*28 358*	*15 789*	*327*	*5 257*	*374*

DISTRIBUTION DES CARTES A LA CLOTURE DES REVISIONS 2010

Cartes d'identité			*Cartes électeur*		
Reçues	*Distribuées*	*Restantes*	*Reçues*	*Distribuées*	*Restantes*
64 767	*4 185*	*60 582*	*294 736*	*20 744*	*273 992*

Le chef de la Cellule Informatique

Waly FAYE

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXIII

FONCTIONNEMENT DE LA CENA ET DES CEDA

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXIV

LISTE DU PERSONNEL DE LA CENA
GESTION 2011

N° D'ORDRE	PRENOM	NOM	FONCTION
01	Doudou	NDIR	Président
02	Papa Sambaré	DIOP	Vice-président
03	Amsata	SALL	Membre
04	Issa	SALL	Membre
05	El Hadj	GUISSE	Membre
06	Mouhamadou	MBODJ	Membre
07	Mouhamet	FALL	Membre
08	Moumar	GUEYE	Membre
09	Mme Aminata Kébé	DRAME	Membre
10	Babacar Macodou	NDIAYE	Membre
11	Mbaye	MBENGUE	Membre
12	Babacar	DIALLO	Membre
13	Didier	BAMPASSY	Secrétaire Général
14	Ibrahima	DIAGNE	Secrétaire Général Adjoint
15	WALY	Faye	Chef du Service Informatique
16	Mamadou	AMAT	Conseiller en communication
17	Mamadou	DIENG	Comptable deniers
18	Mor	DIOP	Gestionnaire Comptable matière
19	Samba Moussa	LO	Conseiller auprès du Président
20	Mouhamadou	BA	Archiviste documentaliste
21	Mme Olga	KENY	Secrétaire du Président
22	Mme Astou	NDIAYE	Secrétaire du Vice Président
23	Philippe	BASSENE	Chef de Secrétariat
24	Mme Aminata Sy	NDIAYE	Secrétaire
25	Mme Ramatoulaye	DIOP	Secrétaire
26	Mme Seynabou	DIOP	Secrétaire
27	Abdoulaye	NDIAYE	Informaticien
28	Mamadou Bachir	NIANG	Informaticien
29	Amangalo	DIEDHIOU	Chef Contrôleur à la DAF
30	Birahim	FALL	Standardiste
31	Pape omar	SAMBE	Aide comptable
32	Mamadou	SARR	Chauffeur du Président
33	Cheikh	DIENG	Chauffeur de M. Mbaye MBENGUE
34	Benjamin	KABELY	Chauffeur de M. Babacar DIALLO
35	Balla	DIALLO	Chauffeur de M. Issa SALL
36	Omar	THIAM	Chauffeur de Mme A. Kébé DRAME
37	Abdou	NDIAYE	Chauffeur de M. Mouhamadou MBODJ
38	Souleymane	DIONE	Chauffeur de M. Mouhamet FALL
39	Maguette	SECK	Chauffeur du Sec. Général
40	Joseph	GOMIS	Chauffeur ancien S.G
41	Alassane	MBAYE	Chauffeur de M. DIENG Comptable
42	David	GAKOU	Chauffeur de Me El Hadj GUISSE
43	Alla	DIOUF	Chauffeur de M. Babacar M. NDIAYE
44	Mamadou Lamine	SOW	Chauffeur du Vice président
45	Mathiou	GUEYE	Chauffeur de M. Amsata SALL
46	Ibrahima Omar	DIAGNE	Chauffeur de l'Adjoint au S.G
47	Lamine	CISSE	Agent de service
48	Ousmane	SAMBOU	Chauffeur
49	Mor Diop	NIANE	Chauffeur Dom. Pdt
50	Abdoulaye Kama	DIOP	Chauffeur du Gestionnaire
51	Oumar	BA	Chauffeur de Moumar GUEYE
52	Seynabou	DABO	Femme de ménage
53	Fatou Gueye	SAMB	Femme de ménage
54	Ndèye	FAYE	Femme de ménage
55	Ndèye Fama	DIOUF	Femme de ménage
56	Ngoné	NDIR	Femme de ménage
57	Poste de sécurité		

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXV

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Commission Electorale
Nationale Autonome

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CEDA
(LOYER MENSUEL)

N° D'ORDRE	CEDA	MONTANTARRETE
01	DAKAR	234.852
02	PIKINE	125.000
03	GUEDIAWAYE	125.000
04	RUFISQUE	125.000
05	DIOURBEL	150.000
06	MBACKE	100.000
07	BAMBEY	100.000
08	FATICK	125.000
09	FOUNDIOUGNE	95.000
10	GOSSAS	50.000
11	KAFFRINE	90.000
12	BIRKELANE	50.000
13	MALEM HODAR	80.000
14	KOUNGHEUL	100.000
15	KAOLACK	150.000
16	NIORO DU RIP	80.000
17	GUINUINEO	150.000
18	KEDOUGOU	100.000
19	SALEMATA	75.000
20	SARAYA	-
TOTAL :		**2.104.852**

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXVI

REPORT :		**2.104.852**
21	KOLDA	60.000
22	MEDINA YORO FULAH	50.000
23	VELINGARA	60.000
24	LOUGA	90.000
25	KEBEMER	100.000
26	LINGUERE	95.000
27	MATAM	100.000
28	KANEL	118.000
29	RANEROU FERLO	-
30	SAINT-LOUIS	200.000
31	PODOR	75.000
32	DAGANA	50.000
33	SEDHIOU	70.000
34	BOUNKILING	60.000
35	GOUDOMP	60.000
36	TAMBACOUNDA	82.600
37	BAKEL	70.000
38	GOUDIRY	60.000
39	KOUMPENTOUM	50.000
40	THIES	100.000
41	MBOUR	135.000
42	TIVAOUANE	75.000
43	ZIGUINCHOR	125.000
44	BIGNONA	70.000
45	OUSSOUYE	150.000
TOTAL		**4.210.452**

Dakar, le 19 avril 2011

Arrêté le présent état à la somme de : Quatre millions deux cent dix mille quatre cent cinquante deux (4.210.452) francs

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME

CENA

GESTION 2010

SOLDE AU 31/12/2009	RECETTES DE LA GESTION	DEPENSES DE LA GESTION	SOLDE AU 31/12/2010
49 403 506	2 181 116 720	2 103 031 990	127 488 236

Fait à Dakar, Le **31 Décembre 2010**

LE COMPTABLE

Immeuble Fonds de Garantie Automobile Avenue Malick SY x Impasse COSEC BP : 28900 Dakar Médina (SENEGAL)
Tél. : +221 33 889 66 00 Fax : +221 33 823 42 04 Email: cena@cena.sn Site web: http://www.cena.sn/

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXVII

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXVIII

Rapport Cena ok _Rapport Cena 2009 23/05/11 11:17 PageLXXXIX

Achevé d'imprimer sous les presses de
la Sénégalaise de l'Imprimerie
Mai 2011